

# RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE

2017

**Collectivité Territoriale  
de Guyane**

FEADER

## Table des matières

### Contenu

Identification du rapport annuel de mise en œuvre .....	5
I- Informations clés sur la mise en œuvre du programme opérationnel et de ses priorités.....	6
a) Les données financières .....	6
b) Indicateurs communs et spécifiques et valeurs des objectifs quantifiés .....	6
c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b).....	6
Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales .....	15
Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts .....	16
Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture .....	23
Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie.....	25
Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.....	26
Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.....	28
d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F (à partir de 2017) .....	30
e) Autre élément spécifique du PDR (facultatif) .....	35
II- Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'évaluation.....	36
a) Description de toutes modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification .....	36
b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année .....	36

c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (section 4 du plan d'évaluation).....	37
d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	39
e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	39
f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (section 6 du plan d'évaluation).....	40
g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (section 6 du plan d'évaluation) .....	40
III- Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises.....	42
a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	42
b) Qualité et efficacité des mécanismes d'application : Options simplifiées en matière de coûts (OSC).....	45
IV- Mesures prises pour mettre en œuvre le soutien technique et les exigences en matière de publicité du programme .....	46
a) Mesure prise et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action .....	46
b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	47
Campagne d'information à destination des agriculteurs concernés par l'ICHN de l'ouverture des aides sur les radios Ouest FM, Guyane 1ère, Des spots radio ont été diffusés sur Ouest Fm et Trace Fm en français et en créole afin d'informer les agriculteurs concernés par les indemnités compensatoires des handicaps naturels (démarches et contacts).Internet et réseaux sociaux.....	59
<b>Les panneaux FEADER et LEADER.....</b>	<b>59</b>
.....	60
.....	61
<b>Les autocollants FEADER .....</b>	<b>61</b>
Ils sont transmis au service de gestion des fonds européens qui les joint aux conventions à destination des agriculteurs. Les autocollants et les panneaux sont également remis aux bénéficiaires lors des visites de contrôle.....	61
.....	62

<b>Site internet : les meilleures publications</b> .....	62
Sur le trimestre mai, juin et juillet 2017, la publication relative aux contacts des cellules d'animation des GAL fait partie des meilleures en terme de personnes atteintes. ....	62
.....	63
Bilan statistiques 2017 du site internet <a href="http://www.europe-guyane.fr">www.europe-guyane.fr</a> : les pages les plus vues entre autres le PDRG FEADER.....	64
V- ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	65
VI- DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	66
VII- ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	67
VIII- MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS VISANT À TENIR COMPTE DES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5, 7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	68
8.1 Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
8.2 Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
8.3 Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme.....	69
IX- PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION	69
X- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers.....	70
XI- Tableaux de suivi des indicateurs communs et spécifiques du PO et valeurs cibles	71

## Identification du rapport annuel de mise en œuvre

---

Programme opérationnel FEADER	Région GUYANE
	Période 2014 – 2020
Rapport Annuel de Mise en œuvre 2016	N° de décision :
	N° de code CCI : 2014FR06RDRP003
	Version : 1
	Date d'approbation du rapport par le comité de suivi : 7 décembre 2018

## I- Informations clés sur la mise en œuvre du programme opérationnel et de ses priorités

---

### a) Les données financières

Le rapport financier est généré automatiquement sur la base des données indiquées dans le plan financier, les états des dépenses et les comptes annuels.

### b) Indicateurs communs et spécifiques et valeurs des objectifs quantifiés

Les tableaux de suivi définitifs seront générés automatiquement à partir de ces tableaux d'encodage et intégrés au rapport instantané.

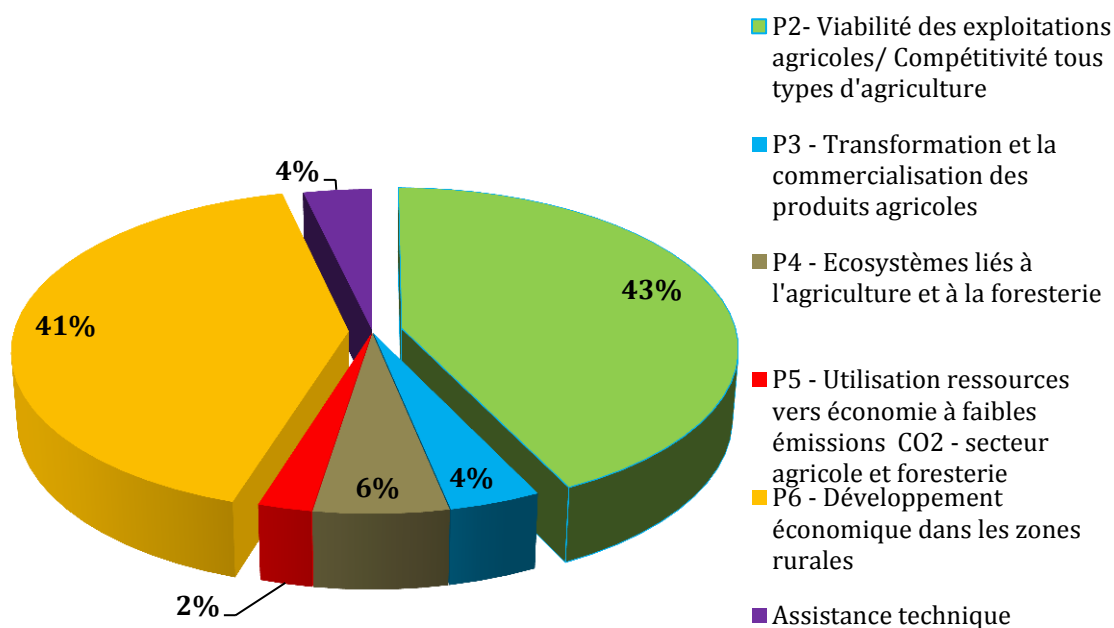
### c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b)

Le PDR Guyane a été adopté le 24 novembre 2015 par la Commission européenne. Pour établir ce rapport 2017, nous nous sommes basés sur la dernière version validée sous SFC, soit celle de juillet 2017 : la V5.1. Malgré un début de programmation laborieux, avec une mise en place des outils progressive et tardive, le PDR a enfin pris son rythme de croisière. Tout de même quelques points de vigilance demeurent, notamment pour les indicateurs du cadre de performance.

### Avancement général

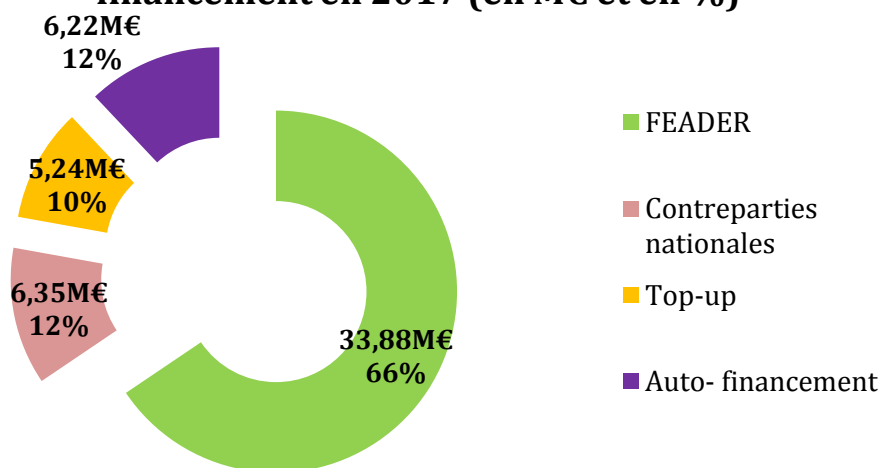
La maquette du PDR Guyane s'élève à 112M€ de FEADER, répartie en 6 Priorités (dont la P1, qui est transversale). A noter que l'Assistance Technique (AT) n'est pas incluse dans une Priorité (P), car elle ne rentre pas de le cadre de performance. Néanmoins, elle fait partie tout au long de ce RAMO, de notre analyse que ce soit en termes de programmation et de paiement.

### Maquette du PDRG2 par Priorités (en coût UE)



On constate que deux priorités se démarquent sur la maquette du PDRG2 : la P2 (43%) et la P6 (41%) qui représentent plus de  $\frac{3}{4}$  de la répartition en coût UE. Seule la P5 est rédhitoire avec 2%. Les autres priorités (P3, P4) et l'Assistance technique (AT) oscillent en moyenne dans les 5%. Au 31 décembre 2017, le FEADER a été programmé à hauteur de 35,29M€, soit 31,5% de la maquette, et payé à 6,65M€ soit 5,9% de la maquette. Ce qui représente pour **le total des dépenses publiques 8.45M€, soit 11%** par rapport à la maquette.

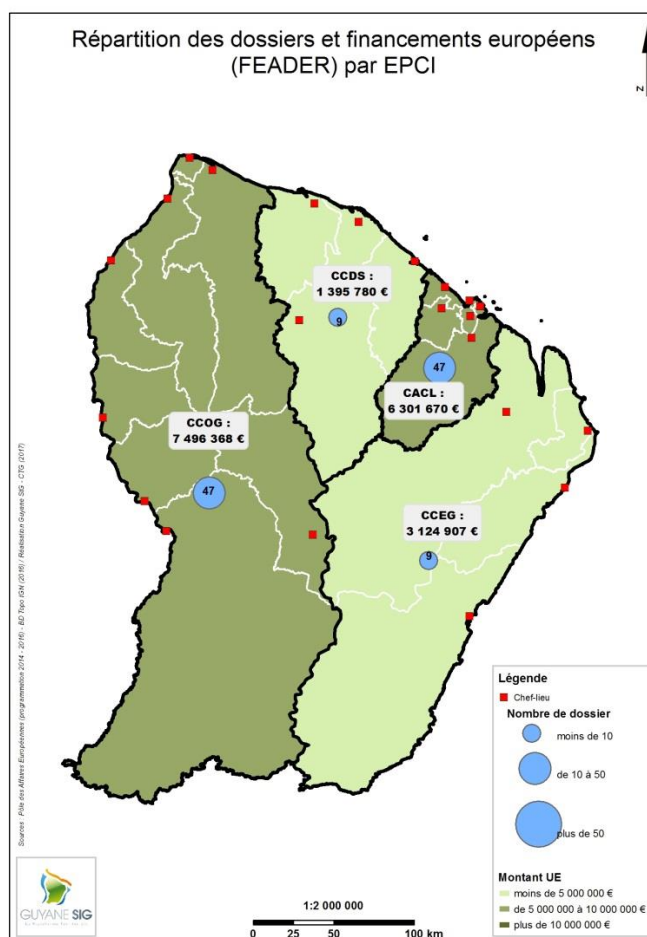
### Répartition de la programmation par financement en 2017 (en M€ et en %)



Aussi, en corrélant le FEADER aux autres sources de financement, celui-ci s'élève à 66% soit plus de la moitié de l'origine des fonds, sur la programmation en 2017. A noter que l'autofinancement, les contreparties nationales et le TOP UP restent chacune en deçà des 15% au 31/12/2017.

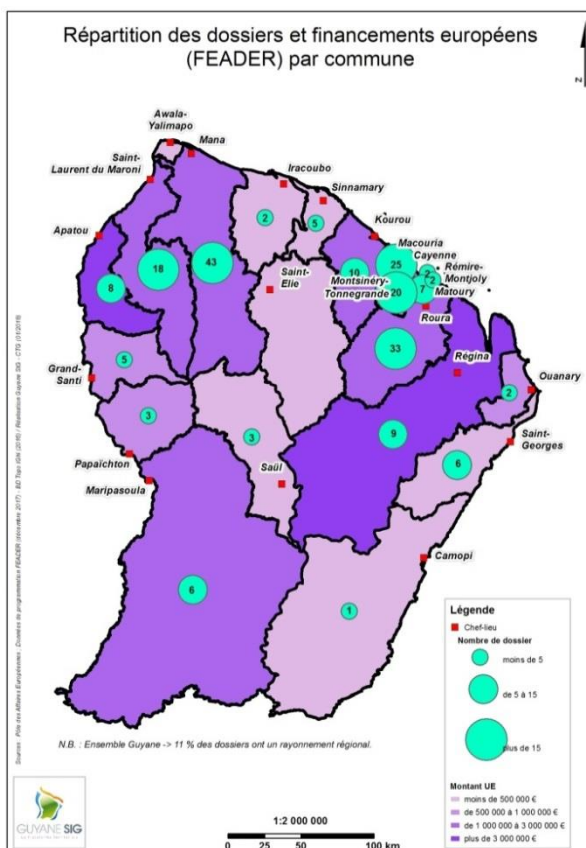
La tendance devrait rester similaire pour le reste de la programmation car le FEADER représente tout de même 85% des projets instruits.



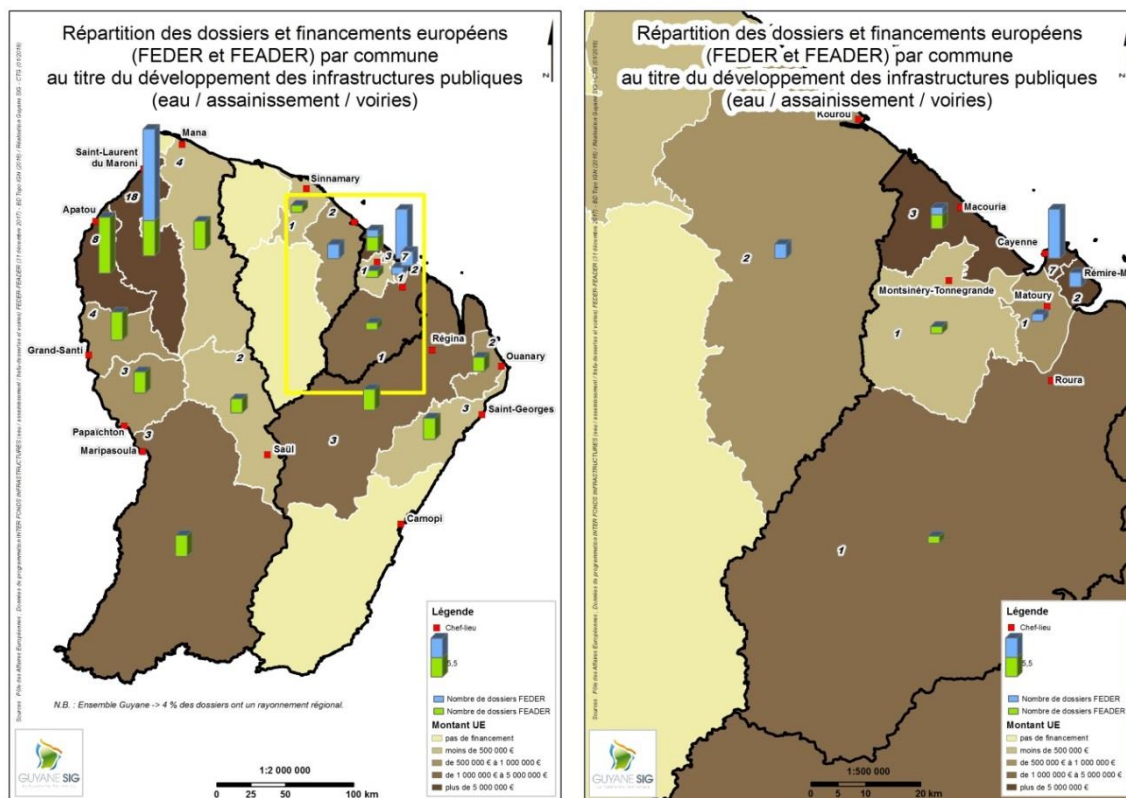


Carte 1 : Répartition des dossiers et financements européens par EPCI (FEADER)

Pour finir, il est important de nuancer ces éléments en les mettant en perspective par rapport à la logique globale des fonds européens. En effet, si la majorité des financements FEADER semblent orientée vers la CCOG, il faut néanmoins rappeler que le FEADER a une action ciblée sur les zones rurales et les sites isolés. Le besoin est plus grand sur ces sites qui ne sont toujours pas- pour certains accessibles par la route la population est croissante et des moyens doivent rapidement être mis en place pour répondre aux besoins des populations isolées. Le FEDER s'inscrit en complémentarité sur des thématiques qui peuvent être communes, mais se concentre sur les zones du littoral dont les besoins sont différents. Ainsi, le FEDER voit la majorité de ses financements concentrée sur la zone littorale. Des cartes permettant de mettre en relation ces deux fonds majeurs pilotés par l'autorité de gestion de la CTG sont en cours de réalisation et permettront ainsi d'avoir une lecture intégrée.



Carte 2 : Répartition des dossiers et financements du FEADER par commune



Carte 3 : Répartition des dossiers et financements FEDER/ FEADER par Commune pour les infrastructures publiques (eau/ voiries/ assainissement)

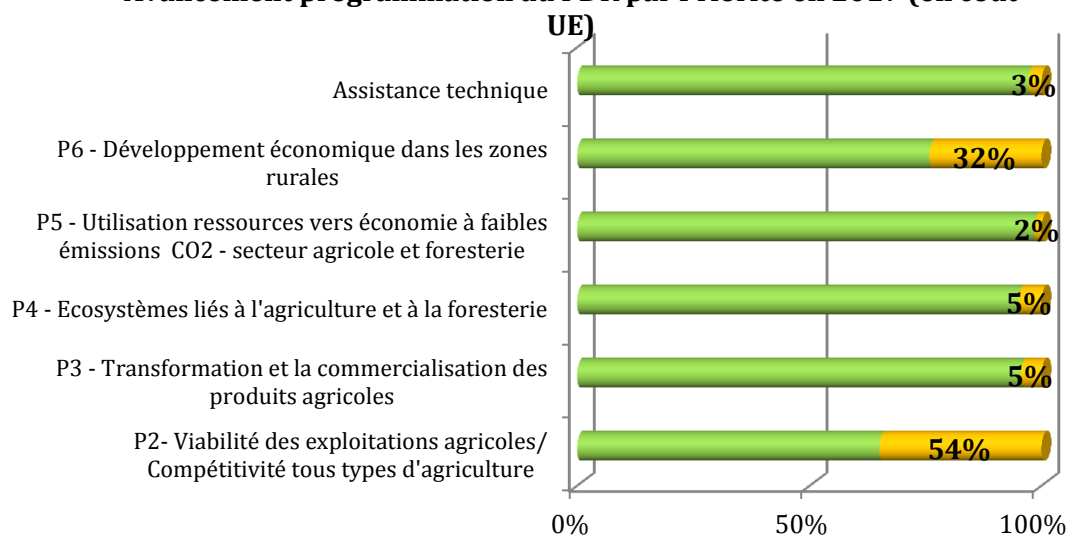
## Avancement des Priorités (P) en fonction de leurs Domaines Prioritaires (DP)

L'analyse de chaque priorité nous permet d'entrer dans le détail de chaque mesure et TO à travers leurs domaines prioritaires associés. Ainsi les données de programmation peuvent être valorisées, dans l'attente de plus de données portant sur l'engagement et le paiement, à ce stade encore trop limité.

**A noter, les mesures associées aux DP relèvent de contributions prioritaires identifiées à la section 5.2 et/ou dans la section 8 du PDRG. Néanmoins pour la priorité 1 ce ne sont que des contributions secondaires.**

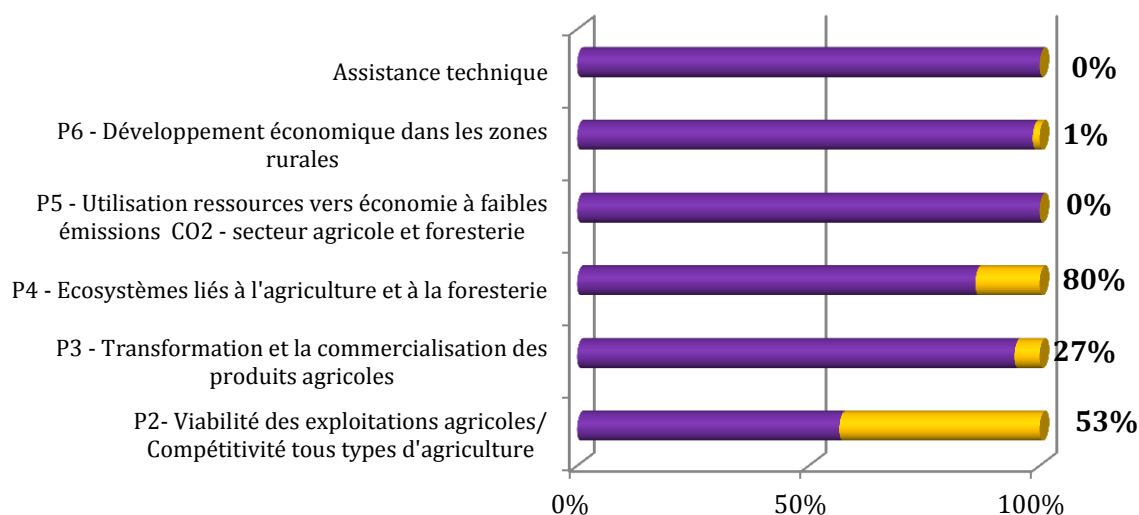
Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement des différentes priorités.

### Avancement programmation du PDR par Priorité en 2017 (en coût UE)



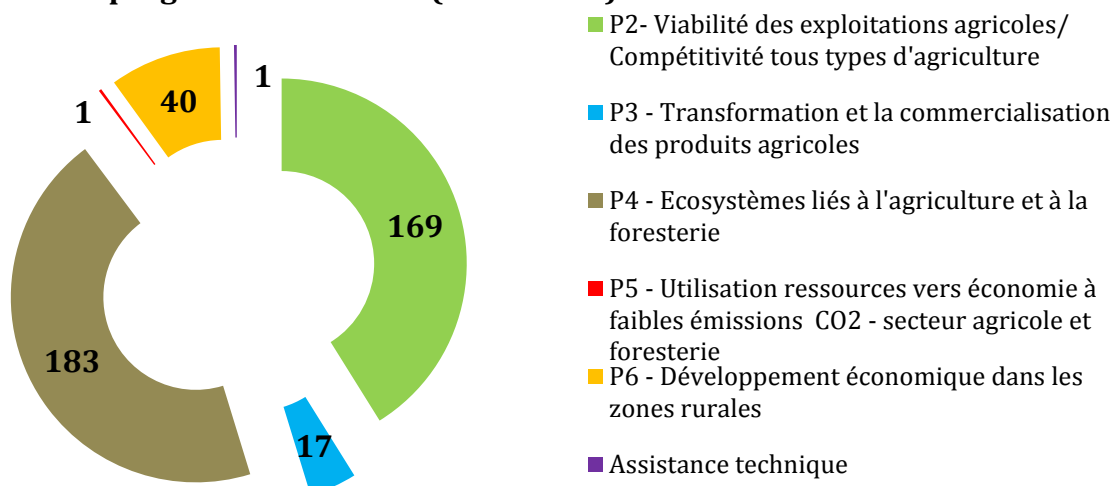
Au 31 décembre 2017, toutes les priorités ont été programmées ainsi que l'Assistance technique. On note que tout comme sur la maquette, les deux priorités prédominantes restent la P2 (54%) et la P6 (32%) - les autres priorités sont, quant à elles, entre 2% et 5%.

### Avancement paiement du PDR par Priorité (en coût UE) en 2017



Ici contrairement à la programmation, les paiements ne concernent que 4 priorités sur 6, en termes de dépenses publiques. En effet, au 31 décembre 2017, la P5 et l'AT sont dépourvus de paiement (0%). Tandis que la P2 est déjà à la moitié de ses paiements (53%). La P4 est la seule priorité à presque 80%. Alors que la P6 est à 1% et la P3 à 27%.

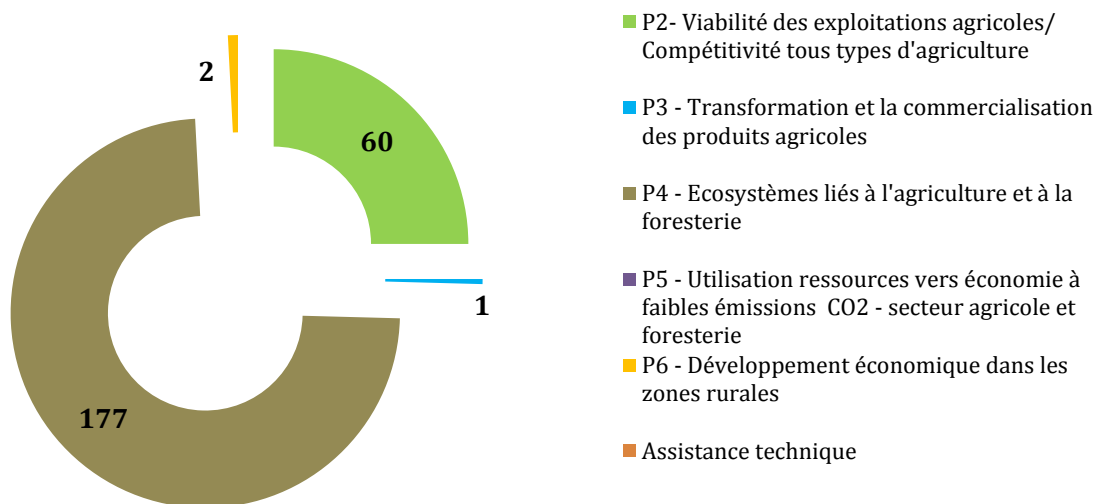
### Nb dossiers programmés en 2017 ( en coût UE)



Au 31 décembre 2017, la P2 et la P4 représentent plus de 85% de la programmation, avec respectivement 169 et 183 dossiers instruits. Sur la P6, 40 opérations ont été présentés en CPS/ CPE, tandis que 17 concernaient la P3. A noter qu'un unique dossier a été programmé sur l'AT et un seul sur la P5.

Il est opportun de souligner que la programmation en 2017 a fortement été impactée par les mouvements sociaux de mars/ avril. En effet, au départ, il y a eu une réelle crise de confiance de la profession agricole envers l'administration car il était difficile de faire comprendre aux agriculteurs que, depuis le début de la programmation du PDRG, le PAE est dépendant du MAAF et de l'ASP Siège, à Paris. C'est pourquoi les procédures prenaient du temps à se fluidifier car il fallait attendre que les TO soient ouverts, faire le passage de la version simplifiée à la version complète des formulaires, que les outils ne soient plus en cours de tests, etc. Tout ceci a engendré une lassitude du secteur primaire, qui a amplifié la saturation déjà préoccupante et existante, dans les secteurs secondaire et tertiaire.

### Nb dossiers payés en 2017 (en coût UE)



Ainsi, si la programmation du PDRG a connu un coup de frein en 2017, les paiements quant à eux étaient également au ralenti, voire au point mort.

En effet, en plus des outils en test, des dossiers en cours de contrôle par la DR- ASP, de l'attente des modèles de conventions pour certains TO fournis par l'ASP Siège, l'AG devait de son côté, adapté le PDR en fonction des requêtes du monde agricole attendues qui étaient bloquantes car il était impossible d'instruire certaines opérations et les faire passer en CPS/ CPE, tant que le programme n'avait pas été modifié, mais surtout validé par la Commission européenne : D'où la V5.1.

### Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

Attention, la priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure ne contribue donc de manière directe à cette priorité. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissance ont été programmés, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, alors qu'ils contribuent indirectement également au DP 1.



## Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité est celle qui concentre la plus importante part de programmation au 31/12/2017, avec **169 dossiers programmés, pour un coût UE de 18,99M€.**

Cette priorité regroupe 3 types de domaines prioritaires :

- Le DP 2A contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole.
- Le DP 2B facilite l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.
- Le DP 2C contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Aussi chaque DP concerne des mesures particulières. Ainsi, les mesures suivantes contribuent au DP 2A :

- ✚ La mesure 1 permet la mise en œuvre de la formation et d'autres types d'activités afin de renforcer le potentiel humain des personnes actives dans les secteurs agricole, agro-alimentaire, et forestier, sur tous les sujets qui permettent aux professionnels d'améliorer la performance de leur organisation ou de leur entreprise.
- ✚ La mesure 2 contribue au renforcement des services de conseil et de gestion agricole, en réponses aux lacunes identifiées.
- ✚ La mesure 4 (TO411) soutient la modernisation des exploitations pour améliorer leur viabilité et leur compétitivité. Seront concernés les investissements qui ont un impact positif sur l'emploi, les conditions de travail, la préservation de l'environnement et le bien-être animal, les coûts de production, la gestion durable des ressources, une meilleure couverture des besoins locaux et qui concourent à la mise aux normes des exploitations.
- ✚ La mesure 6 (TO631) se décompose en deux types de soutien : l'aide au démarrage d'activités économiques agricoles en zone rurale (sous-mesures 6.1 et 6.3) et l'aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles (sous-mesures 6.4).
- ✚ La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Tandis que sur le DP 2B englobe :

- ✚ La mesure 4 (TO431) : La mise en valeur des terres agricoles sera soutenue via le financement de projets collectifs, en garantissant une offre de foncier agricole aménagée adaptée aux projets agricoles, favorisant les projets d'agriculture durable, contribuant à la



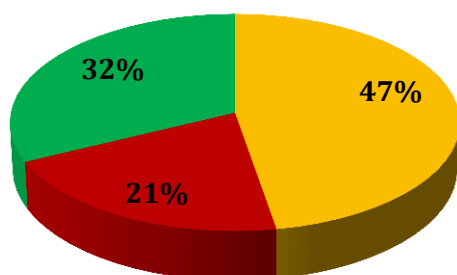
structuration des filières agricoles et, dans la mesure du possible, cohérent avec des politiques de valorisation de la biomasse.

- ✚ La mesure 6 (TO 611) propose une aide au démarrage pour les exploitants agricoles et les entreprises d'exploitation bois- énergie et de biomasse, afin que ces dernières soient viables, notamment à travers le développement et la diversification des activités économiques en zone rurale l'enjeu agricole est un enjeu majeur en Guyane et les demandes d'installations aidées sont importantes.

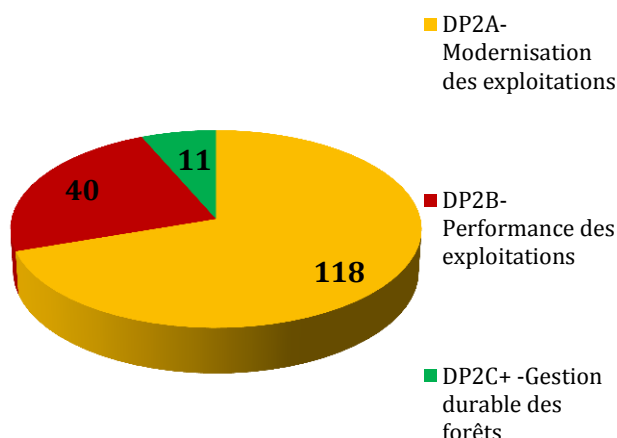
D'autre part, le DP2C réunit les mesures suivantes :

- ✚ La mesure 1 permet la mise en œuvre de la formation et d'autres types d'activités afin de renforcer le potentiel humain des personnes actives dans les secteurs agricole, agro-alimentaire, et forestier, sur tous les sujets qui permettent aux professionnels d'améliorer la performance de leur organisation ou de leur entreprise.
- ✚ La mesure 4 (TO 433) contribue à l'amélioration de la compétitivité des filières de bois d'œuvre et de bois énergie, en soutenant la création de dessertes forestières dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle et durable des forêts. Cette mise en valeur est fondée sur les aménagements ou les plans de gestion durable des forêts et s'appuie sur un document définissant les objectifs de gestion à long terme.
- ✚ La mesure 8 a pour objectif de soutenir le développement des zones forestières, et la compétitivité des entreprises d'exploitation forestière de bois d'œuvre en Guyane, en visant le maintien et le développement de pratiques de gestion et d'utilisation durable exemplaire de la forêt guyanaise, unique forêt tropicale de l'Union Européenne, dans un contexte de déforestation massive des forêts tropicales mondiales.

**Avancement programmation Priorité 2/ DP en 2017 (en coût UE)**



**Nb dossiers programmés Priorité 2/ DP en 2017**



La programmation des opérations dans la priorité 2 est boostée grâce au DP2A. En effet, que ce soit en nombre de projets (118) ou en montant FEADER (47%) : les données sont plus élevées pour la DP2A afin de répondre aux besoins du territoire, en termes de modernisations des exploitations (TO 411) et diversification agricole. Le DP2C, relatif à la forêt, est le domaine prioritaire qui détient le moins de dossiers en volume (11), mais dispose d'un poids financier beaucoup plus important (32%), que le DP2B.

A l'inverse, le DP2B a un nombre conséquent de projets (40), représentant très peu de FEADER (21%). Ceci est dû notamment aux opérations du TO 611, qui sont florissantes mais avec des petits montants.

Depuis le début de la programmation, sept (7) appels à projets (AAP) ont été lancés sur la mesure 1, pour montant UE de 3,62M€ De ces AAP, 43 opérations ont été retenues par le Comité de sélection.

TO	Intitulé AAP	Année de lancement	Dépenses publiques totales (€)	FEADER	Date Comité de sélection	dossiers sélectionnés
111	Formation professionnelle spécifique agricole	2015	140 000	119 000	23/05/2016	2
111	Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et agro-environnementale	2016	340 000	289 000	18/10/2016	0

121	Information et diffusion de connaissance à destination des actifs des petites exploitations agricoles	2015	250 000	212 500	23/05/2016	4
121	Information et diffusion de connaissance à destination des actifs des petites exploitations agricoles	2016	800 000	680 000	18/10/2016	6
122	Information et diffusion de connaissance et de pratiques agricoles	2015	500 000	425 000	23/05/2016	10
122	Information et diffusion de connaissance et de pratiques agricoles et agro- alimentaires	2016	1 600 000	1 360 000	18/10/2016	11
122	Information et diffusion de connaissance et de pratiques forestières	2016	130 000	110 500	18/10/2016	1
122	Voyages d'études	2017	500 000	425 000	18/12/2017	9
			<b>4 260 000</b>	<b>3 621 000</b>		<b>43</b>

Depuis le début de la programmation, 4 appels à projets (AAP) ont été lancés sur la mesure 16, pour montant UE de 4,52M€ De ces AAP, 15 opérations ont été retenues par le Comité de sélection.

TO	Intitulé AAP	Année de lancement	Dépenses publiques totales (€)	FEADER	Date Comité de sélection	dossiers sélectionnés
1611	Mise en place de la coopération pour l'innovation agricole, agro-alimentaire, environnementale et forestière	2017	1 044 000	887 400	18/12/2017	3
1621	RITA	2016	3 300 000	2 805 000	18/05/2016	10
1621	RITA Animal	2017	800 000	680 000	18/12/2017	1
16.5.1	Animation environnementale	2016	176 000	149 600	03/11/2016	1
			<b>5 320 000</b>	<b>4 522 000</b>		<b>15</b>

Depuis le début de la programmation, 2 Appels d'offres (AO) ont été lancés sur la mesure 2, pour montant UE de 1,27M€ De ces AO, 7 lots ont été retenus par le Comité de sélection.

TO	Intitulé AO	Année de lancement	Dépenses publiques totales (€)	FEADER	Date Comité de sélection	Nb lots sélectionnés
211	Conseil- 14 lots	2017	1 145 000	973 250	20/07/2017	6
211	Conseil- 6 lots	2017	355 000	301 750	18/12/2017	1
			<b>1 500 000</b>	<b>1 275 000</b>		<b>7</b>

L'objectif pour 2018 serait lancer l'ensemble des AAP sur toutes ces mesures (1, 2, 16) en même temps afin de construire des programmes de coopération, de formation et de conseil coordonnés et structurants.

A noter qu'au 1er semestre 2018, l'AG veillera à modifier le PDRG pour lancer des AAP sur la M02 plutôt que des AO, de façon à simplifier les procédures de sélection, qui sont depuis le début de la programmation, lourdes. Ainsi, ce changement est possible grâce au règlement Omnibus, acté en décembre 2017, au niveau national.

Au 31/12/2017, 169 dossiers ont été programmés sur la P2, avec un montant de 18,99M€ de FEADER, ce qui représente :

- ✓ 118 dossiers sur la DP 2A pour un montant UE de 8,98M€ ;
- ✓ 40 opérations sur la DP 2B pour un montant UE de 3,89M€ ;
- ✓ 11 projets sur la DP 2C pour un montant UE de 6,12M€.

Au cours de l'année 2017, les TO forêt (DP 2C) ont connu plusieurs mutations. En effet, les TO 433 et 434 ont fusionné. En effet, lors de l'élaboration du PDRG, il avait été décidé la création de 2 TO distincts : un pour les dessertes bois d'œuvre et un TO pour les dessertes bois énergie, car il était envisagé par le gestionnaire des forêts d'exploiter des forêts spécifiquement dédiées à l'exploitation du bois énergie.

La filière bois énergie – biomasse se met en place actuellement en Guyane et les politiques publiques en la matière s'élaborent et s'ajustent dans le même temps.

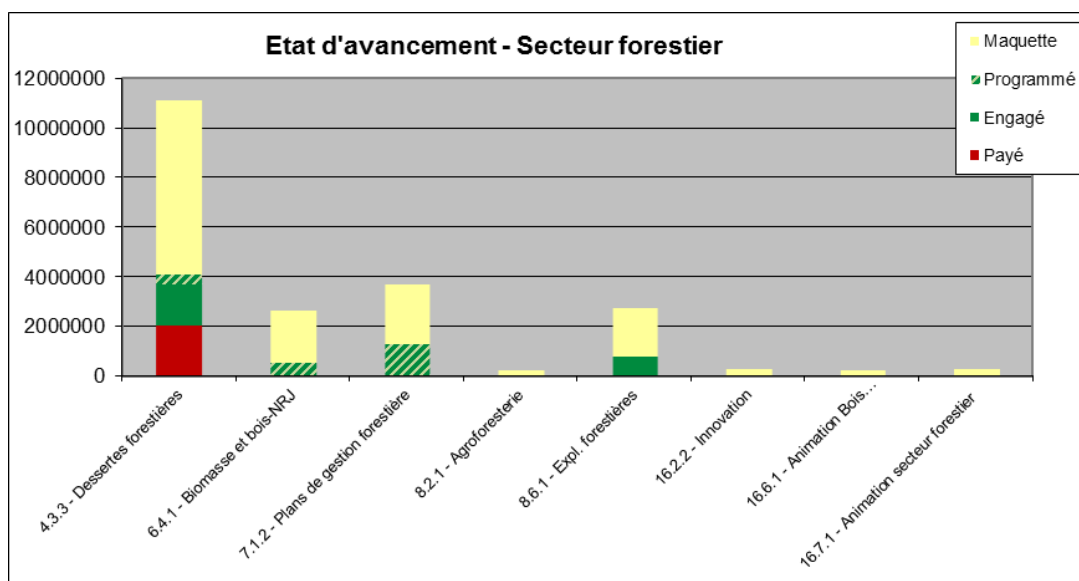
Or, fin 2015, la « cellule biomasse » nouvellement créée, s'est positionnée contre l'exploitation de forêts dédiées « bois énergie » dont le coût carbone et les impacts en termes de biodiversité ont été jugés trop élevés. L'exploitation du bois énergie en forêt guyanaise se fera donc exclusivement en exploitation mixte bois d'œuvre – bois énergie (exploitation des connexes de bois d'œuvre comme bois énergie), ce qui implique une nécessité de fusionner les TO 4.3.3 « desserte bois énergie » et 4.3.4 « desserte bois d'œuvre » en un seul TO « dessertes forestières ».

Par ailleurs, 3 nouveaux TO ont été créés et sont en cours d'instrumentation :

- TO 7.1.2 Plans de gestion forestière durable : Ce type d'opération concerne l'élaboration des plans de gestion forestière telle que prévus dans la charte d'exploitation forestière à faible impact mise en œuvre par la filière forêt-bois en Guyane.
- TO 16.2.2 Soutien aux projets forestiers innovants : L'aide vise à soutenir l'amélioration de la productivité et le développement de l'exploitation forestière à faible impact à travers la mise au point de nouvelles pratiques, procédés et technologies ayant vocation à profiter à l'ensemble de la filière forêt-bois guyanaise.

- TO 16.7.1 Aide aux démarches collectives pour le développement du secteur forestier : Ce dispositif vise à promouvoir la forêt comme instrument de développement économique et d'aménagement durable pour les territoires de Guyane dans le cadre de démarches collectives. Sont soutenues en particulier, les démarches visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, à mobiliser de manière durable et patrimoniale la ressource forestière, à mieux valoriser et à promouvoir le bois local et à renforcer la compétitivité de la filière de production.

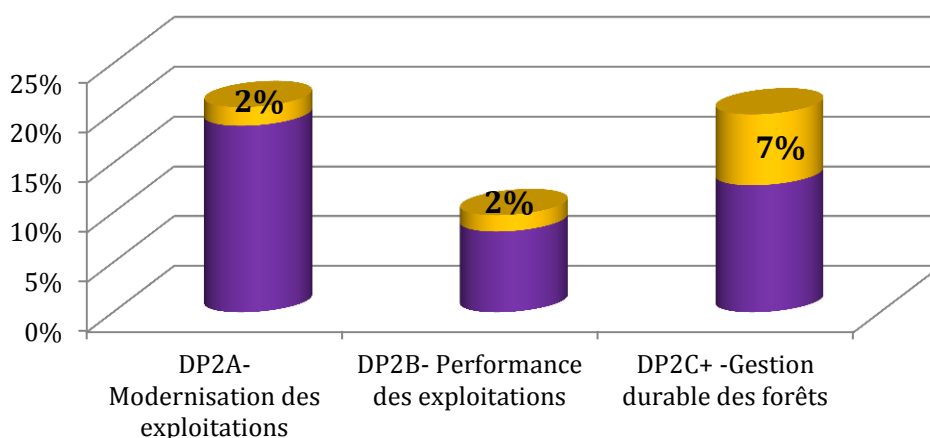
Ainsi, 8 projets sont en cours d'étude dont 2 projets concernent les dessertes. Il y a 5 inventaires / plan de gestion pour le TO 7.1.2, en attente d'instrumentation et un dossier sur l'animation de structuration filière. Des AAP devraient être lancés prochainement pour dynamiser le TO 16.6.1.



Au 31/12/2017, 60 dossiers ont été payés sur la P2, avec un montant de 5,1M€ de FEADER, ce qui représente :

- ✓ 26 dossiers sur la DP 2A pour un montant UE de 899k€, ce qui représente 2% de la maquette;
- ✓ 27 opérations sur la DP 2B pour un montant UE de 785k€, ce qui représente 2% de la maquette ;
- ✓ 7 projets sur la DP 2C pour un montant UE de 3,41M€, ce qui représente 7% de la maquette.

### Avancement des paiements par rapport à la programmation en 2017- Priorité 2 (en %)



On constate qu'il y a de nombreux retards de paiements, notamment sur la 411, mais qui devraient être rattrapés grâce à :

- ✓ l'accord cession de créances, obtenu au niveau national ;
- ✓ la modification de l'arrêté régional ;
- ✓ la modification de la grille de sélection.

Aussi, il y a eu des blocages de paiements sur les dossiers du TO 861. Le problème a été résolu mais ceci avait un peu refroidis les exploitants. Les remontées de dépenses devraient reprendre leur cours normal.

D'autre part, l'AG tient à signaler un problème récurrent depuis le début de la programmation : les études ne sont pas prises en totalité. En effet, au cours de l'année 2018, la CTG veillera à demander la suppression du taux à 20%, des dépenses immatérielles, qui est un facteur bloquant, notamment pour la réalisation des projets sur le TO 431.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses <u>publiques</u> totales	M1+M2 7.1.2 4.3.3 8.6.1	P2	22 660 393	6 189 028	13 373 824	169%	46,28%
Nombre d'opérations- Dessertes Bois d'œuvre	4.3.3	2C	6	4	3,0	200%	133,33%
Nombre d'opérations soutenues	4.3.1	2B	8	-	24,0	33%	0,00%
Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	4.1.1 4.3.1 4.4.1 6.1.1 6.3.1 16.1.1 16.2.1 16.2.2 16.7.1	2A + 2B	164	54	112	147%	48,43%

Parmi l'ensemble des priorités, la P2 est l'une qui fonctionne le mieux. En effet que ce soit en termes de programmation et des paiements, la marche théorique est plutôt bonne. Par exemple, pour les dépenses publiques, au 31/12/17, nous sommes déjà 50% en « payé », de l'objectif fixé en valeur intermédiaire.

Le nombre d'opérations- dessertes bois d'œuvre et d'exploitations gardent la même dynamique positive avec respectivement 133% et 49% d'atteinte des valeurs intermédiaires, en termes de paiement.

Cependant, un indicateur est toujours à 0% en paiement, il s'agit du nombre d'opérations soutenues sur la 431. Mis à part le facteur bloquant signalé plus haut, il y a tout de même, 6 demandes de paiement qui sont en cours de traitement.

A noter que des relances (téléphoniques, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour les TO 411 et 611.

### Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Cette priorité ne concerne qu'un seul DP, le 3A. Il contribue à améliorer compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen **des programmes de qualité**, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.



Les mesures contribuant au DP 3A sont :

- ✚ La mesure 3 contribue à l'atteinte de l'objectif transversal sur la préservation de l'environnement en contribuant au développement d'une agriculture de qualité et promouvant une mise en valeur des terres plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et des sols.
- ✚ La mesure 4 permet de proposer une aide aux investissements pour le développement de nouvelles activités de transformation de produits agricoles et la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation.
- ✚ La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Cependant au 31/12/2017, sur ces 3 mesures, il n'y a eu que **17 dossiers présentés en CPS/ CPE, pour un montant UE de 1,64M€.**

Toutes ces opérations ne concernaient que le TO 3.1.1, relatif à l'aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité. Cette aide vise à encourager les agriculteurs aux démarches qualité en supportant les coûts de participation.

En ce qui concerne la 4.2.1, l'outil n'était toujours pas opérationnel au 31/12/17. En effet, il faudra attendre le 1<sup>er</sup> semestre 2018, pour que l'instructeur renseigne les dossiers reçus sous OSIRIS. Dans le même temps, le TO 16.4.1 n'était toujours pas ouvert et le DDMO était en cours au niveau de l'AG.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses publiques		P3	1 933 224	450 000	2 902 453	67%	15,50%
Nb d'exploitations agricoles soutenues percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux/ circuits d'approvisionnements courts	3.1.1 4.2.1 16.4.1	3A	17	1	82	21%	1,23%
Nombre d'opérations soutenues dans l'industrie agro-alimentaire	3.1.1 4.2.1 16.4.1	3A	20	1	5,0	400%	20,00%

Du côté des indicateurs, il n'y a eu qu'un seul dossier payé, d'où les chiffres assez bas au 31/12/17. Il devrait y avoir des données plus exhaustives, une fois que l'appel à projet sera lancé sur la 16.4.1 au 2<sup>nd</sup> semestre 2018 et que la grille de sélection sera modifiée sur la 4.2.1. Ce plan d'action devrait nous permettre d'atteindre les indicateurs de la P3, notamment pour les dépenses publiques.

A noter que des relances (téléphoniques, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la



16.4.1.

## Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Cette priorité regroupe 3 types de domaines prioritaires :

- La DP 4A contribue à restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.
- LA DP 4B vise à améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides.
- La DP 4C prévient l'érosion des sols et améliore la gestion des sols.

Par ailleurs, ces DP se répercutent sur les mêmes mesures, 4, 10, 11, 13 et 16:

- ✚ La mesure 4 permet l'amélioration de la performance économique et de l'efficacité environnementale des exploitations agricoles.
- ✚ La mesure 10 : La mobilisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) du PDRG 2014-2020 visent à garantir le maintien des pratiques existantes d'une part et, d'autre part, le développement de pratiques agricoles respectueuses des sols, de la biodiversité, des ressources, des milieux naturels et des paysages, ainsi qu'en contribuant aux enjeux du changement climatique.
- ✚ La mesure 11 : est la mesure agriculture biologique du PDRG 2014-2020 vise à accompagner les agriculteurs désireux de se convertir aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique, ainsi qu'à leur permettre de maintenir de telles pratiques dans la durée.
- ✚ La mesure 13 : L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est un dispositif essentiel de soutien à l'agriculture dans les zones aux conditions d'exploitation difficiles devant faire face à des handicaps naturels générant des surcoûts importants, comme c'est le cas en Guyane. Ainsi, le principal enjeu pour la programmation de la mesure ICHN consiste à absorber une partie des surcoûts générés par les conditions naturelles (le climat, les conditions pédologiques,...). En effet, les agriculteurs doivent faire face à de nombreux obstacles naturels.
- ✚ La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Au 31/12/2017, 183 dossiers ont été programmés sur la P4, avec un montant de 1,82M€ de FEADER, ce qui représente :

- ✓ 177 dossiers ICHN (M13) sur ISIS pour un montant UE de 1,61M€ ;
- ✓ 5 opérations sur la 4.4.1 pour un montant UE de 55k€ ;
- ✓ 1 projet sur la 16.5.1 pour un montant UE de 149k€.

A noter que l'instrumentation des mesures 10 et 11 n'est toujours pas faite sur ISIS pour permettre à l'instructeur d'instruire les dossiers et d'effectuer les paiements sur l'outil.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses publiques		P4	1 250 774	1 250 774	2 265 558	55%	55,21%
Surfaces agricoles soutenues*	10.1.2 10.1.3 11.1.1 11.2.1 13.2.1 16.5.1	4A+4B +4C	8 119	8 119	1 647	493%	492,98%
Surfaces agricoles soutenues (ha)	M13	P4	8 119	8 119	2 800	290%	289,98%

En ce qui concerne les indicateurs du cadre de performance, grâce à la M13 nous atteignons largement les cibles intermédiaires fixées pour 2018, notamment pour les surfaces agricoles soutenues. Néanmoins, une fois que l'outil sera opérationnel pour les MAEC en juin 2018, nous pourrions réajuster les dépenses publiques et atteindre les valeurs intermédiaires.

A noter que des relances (téléphonique, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la 16.5.1.

## Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Cette priorité regroupe 2 types de domaines prioritaires :

- Le DP 5C doit permettre de faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie en Guyane. Les mesures 4, 6 et 16 y contribuent.
- Le DP 5E contribue à promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Il relève des mesures 4, 8 et 10, qui n'ont cependant pas encore été programmée au titre de cette priorité.

Aussi chaque DP concerne des mesures particulières. Ainsi, les mesures suivantes contribuent au DP 5C :

- + La mesure 6 se décompose en deux types de soutien : l'aide au démarrage d'activités économiques agricoles en zone rurale (sous-mesures 6.1 et 6.3) et l'aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles (sous-mesures 6.4).

- ✚ La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Tandis que sur le DP5E englobe :

- ✚ La mesure 8 a pour objectif de soutenir le développement des zones forestières, et la compétitivité des entreprises d'exploitation forestière de bois d'œuvre en Guyane, en visant le maintien et le développement de pratiques de gestion et d'utilisation durable exemplaire de la forêt guyanaise, unique forêt tropicale de l'Union Européenne, dans un contexte de déforestation massive des forêts tropicales mondiales.
- ✚ La mesure 10 : La mobilisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) du PDRG 2014-2020 visent à garantir le maintien des pratiques existantes d'une part et, d'autre part, le développement de pratiques agricoles respectueuses des sols, de la biodiversité, des ressources, des milieux naturels et des paysages, ainsi qu'en contribuant aux enjeux du changement climatique.

**1 opération a été programmée** dans la priorité 5 (DP 5C), pour un montant total de **1 059 945 €** (Feader + cofinancement + autofinancement), **dont 549 566,43€ de Feader** (soit 52% du montant total).

Le TO6.4.1 encourage la valorisation à des fins organiques (compostage, etc.) par l'amélioration des itinéraires techniques de mise en valeur des terres agricoles et l'équipement des entreprises de mise en valeur des terres agricoles. Elle participe, pour ce dossier à l'approvisionnement d'une centrale, grâce à des investissements en défriches agricoles permettant la production de biomasse.

Depuis le début de programmation, il n'y a eu qu'une seule opération présentée en CPS/ CPE et ce, jusqu'au 31/12/2017 car les projets de centrales électriques « biomasse » devant principalement être approvisionnées par du bois issu de l'exploitation forestière et des aménagements agricoles sont régulièrement retardé (problèmes liés aux financements, aux autorisations administratives ...). Les filières d'approvisionnements (en partie financées par le PDRG, TO 641) ont pris autant de retard à se développer.

A noter que les TO 8.2.1, TO 16.6.1 et la M10 ne sont toujours pas ouverts sur les outils respectifs (OSIRIS/ ISIS), notamment du fait du retard de la filière bois énergie biomasse pour la 16.6.1 ; la 8.2.1 est en cours de rédaction et pour la M10 ISIS devrait être disponible en juin 2018.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses Publiques		P5	794 959	-	257 647	309%	0,00%
Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion*	6.4.1 8.2.1 10.1.1 16.6.1	5C+5E	-	-	150	0%	0,00%
Nombre d'opérations d'investissement	6.4.1	5C	1	-	5	22%	0,00%

Concernant les indicateurs du cadre de performance, la situation pourrait être plus ou moins préoccupante. Néanmoins, les MAEC sont inclus dans la P5 donc, une fois que cette mesure sera ouverte sous ISIS, nous pourrions largement atteindre les valeurs cibles de 2018, aussi bien pour les dépenses publiques et que les terres agricoles soutenues.

Cependant, le nombre d'opérations d'investissement soutenues devraient être modifié lors de la révision à mi-parcours car a priori, il ne devrait pas y avoir d'autres projets sur ce DP.

## Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Seul le domaine prioritaire 6B relève de cette priorité. Il concerne :

- ✚ la mesure 7 (sans le TO 7.1.2) vise à répondre aux enjeux clés de développement des zones rurales en Guyane : promouvoir le développement local, aménager les massifs forestiers, favoriser le désenclavement et améliorer la salubrité publique. Elle est déclinée en plusieurs sous-mesures permettant de répondre à ces objectifs.
- ✚ la mesure 19 : LEADER a pour objectif le développement local, il contribuera directement à la priorité 6 « promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique » et plus particulièrement la promotion du développement local.

Au 31/12/17, 40 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 11,25M€ soit 32% de maquette. C'est la deuxième priorité, en termes d'avancement de programmation, autant au niveau de la programmation que des paiements.

Cette programmation représente :

- ✓ 32 opérations instruites sur la M7 (sauf 7.1.2) pour un montant UE de 11,65M€ ;
- ✓ 8 projets soutenus sur la M19, pour un montant UE de 867k€.

Cependant, les paiements ne sont pas plus aboutis car il y avait de nombreux problèmes de paramétrage de l'outil sur ces 2 mesures, ainsi que de nombreuses conventions financières avec l'ASP à valider pour des financeurs dissociés qui n'ont pas les mêmes règles de gestion que le FEADER (deux conventions sont encore en cours de discussion). En effet, pour la mesure 7, il y avait un

blocage des taux sur Osiris, l'outil était en cours de modification sur plusieurs TO. Par ailleurs, sur la M19, l'AG était dans l'attente du modèle d'outil de l'ASP sur le TO 193 correspondant à la coopération et des outils étaient cours de tests jusqu'au 1er semestre 2018.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses publiques		P6	18 361 445	117 668	8 195 294	224%	1,44%
Population GALs	19.1.1 19.2.1	6B	83 000	83 000	75 000	111%	110,67%
Nombre de Gals	19.3.1 19.4.1		5	5	5	100%	100,00%
	Nb d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales		7.1.1 7.2.1 7.2.2 7.2.3 7.2.4 7.2.5 7.2.6	32	-	17	184%

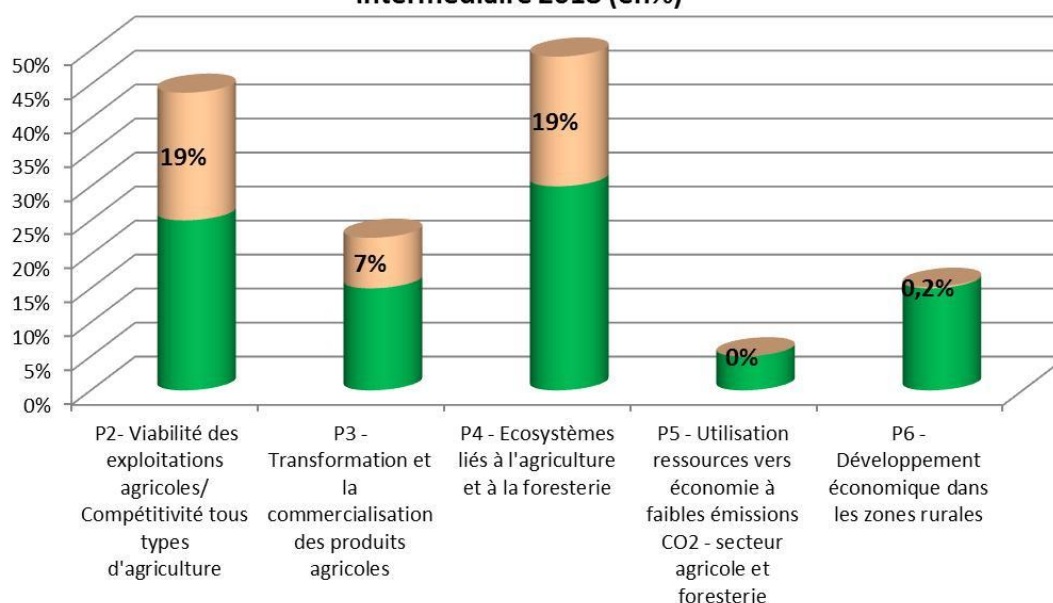
Concernant les indicateurs du cadre de performance, les cibles fixées pour 2018 devraient être atteintes, une fois que les outils seront disponibles notamment pour la M7. En effet, on constate que la programmation est largement au-dessus des données de paiement- ce qui présage d'une bonne marche théorique.

A noter que les valeurs intermédiaires, relatives aux GAL sont largement atteintes depuis la signature des conventions avec les GAL.

Par ailleurs, des relances (téléphonique, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la M7.

**d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F (à partir de 2017)**

**Avancement 2017 du total des dépenses publiques par rapport à la cible intermédiaire 2018 (en%)**



Au 31 décembre 2017, Seules 3 priorités se démarquent du reste. En effet, le total des dépenses publiques est un indicateur du cadre performance, qui est suivi aussi bien aux niveaux régional, national mais également européen. En effet, des reportings mensuels sont établis afin de suivre la progression de cet indicateur au sein de la région Guyane.

Celui-ci regroupe le montant UE, toutes les contreparties nationales (MAAF, ODEADOM, FACE, CNES ect) et le TOP UP.

Nous pouvons constater que, pour les paiements :

- La P2 est à 11% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires, fixées 31/12/18 ;
- La P3 est à 7% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires, fixées 31/12/18 ;
- La P4 est à 22% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires, fixées 31/12/18 ;
- La P5 est à 0% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires, fixées 31/12/18 ;
- La P6 est à 0,2% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires, fixées 31/12/18.

## **Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

Attention, la priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure ne contribue donc de manière directe à cette priorité. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissance ont été programmés, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, alors qu'ils contribuent indirectement également au DP 1.

## **Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

On constate qu'il y a de nombreux retards de paiements, notamment sur la 411, mais qui devraient être rattrapés grâce à :

- ✓ l'accord cession de créances, obtenu au niveau national ;
- ✓ la modification de l'arrêté régional ;
- ✓ la modification de la grille de sélection.

Aussi, il y a eu des blocages de paiements sur les dossiers du TO 861. Le problème a été résolu mais ceci avait un peu refroidis les exploitants. Les remontées de dépenses devraient reprendre leur cours normal.

D'autre part, l'AG tient à signaler un problème récurrent depuis le début de la programmation : les études ne sont pas prises en totalité. En effet, au cours de l'année 2018, la CTG veillera à demander la suppression du taux à 20%, des dépenses immatérielles, qui est un facteur bloquant, notamment pour la réalisation des projets sur le TO 431.



Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses <u>publiques</u> totales	M1+M2 7.1.2 4.3.3 8.6.1	P2	22 660 393	6 189 028	13 373 824	169%	46,28%
Nombre d'opérations- Dessertes Bois d'œuvre	4.3.3	2C	6	4	3,0	200%	133,33%
Nombre d'opérations soutenues	4.3.1	2B	8	-	24,0	33%	0,00%
Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	4.1.1 4.3.1 4.4.1 6.1.1 6.3.1 16.1.1 16.2.1 16.2.2 16.7.1	2A + 2B	164	54	112	147%	48,43%

Parmi l'ensemble des priorités, la P2 est l'une qui fonctionne le mieux. En effet que ce soit en termes de programmation et des paiements, la marche théorique est plutôt bonne. Par exemple, pour les dépenses publiques (FEADER + CPN + TOP UP), au 31/12/17, nous sommes déjà 50% en « payé », de l'objectif fixé en valeur intermédiaire.

Le nombre d'opérations- dessertes bois d'œuvre et d'exploitations gardent la même dynamique positive avec respectivement 133% et 49% d'atteinte des valeurs intermédiaires, en termes de paiement.

Cependant, un indicateur est toujours à 0% en paiement, il s'agit du nombre d'opérations soutenues sur la 431. Mis à part le facteur bloquant signalé plus haut, il y a tout de même, 6 demandes de paiement qui sont en cours de traitement.

A noter que des relances (téléphoniques, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour les TO 411 et 611.

### Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

En ce qui concerne la 4.2.1, l'outil n'était toujours pas opérationnel au 31/12/17. En effet, il faudra attendre le 1er semestre 2018, pour que l'instructeur renseigne les dossiers reçus sous OSIRIS. Dans le même temps, le TO 16.4.1 n'était toujours pas ouvert et le DDMO était en cours au niveau de l'AG.



Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses publiques		P3	1 933 224	450 000	2 902 453	67%	15,50%
Nb d'exploitations agricoles soutenues percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux/ circuits d'approvisionnements courts	3.1.1 4.2.1 16.4.1	3A	17	1	82	21%	1,23%
Nombre d'opérations soutenues dans l'industrie agro-alimentaire	3.1.1 4.2.1 16.4.1	3A	20	1	5,0	400%	20,00%

Du côté des indicateurs, il n'y a eu qu'un seul dossier payé, d'où les chiffres assez bas au 31/12/17. Il devrait y avoir des données plus exhaustives, une fois que l'appel à projet sera lancé sur la 16.4.1 au 2<sup>nd</sup> semestre 2018 et que la grille de sélection sera modifiée sur la 4.2.1. Ce plan d'action devrait nous permettre d'atteindre les indicateurs de la P3, notamment pour les dépenses publiques.

A noter que des relances (téléphoniques, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la 16.4.1.

#### Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses publiques		P4	1 250 774	1 250 774	2 265 558	55%	55,21%
Surfaces agricoles soutenues*	10.1.2 10.1.3 11.1.1 11.2.1 13.2.1 16.5.1	4A+4B +4C	8 119	8 119	1 647	493%	492,98%
Surfaces agricoles soutenues (ha)	M13	P4	8 119	8 119	2 800	290%	289,98%

En ce qui concerne les indicateurs du cadre de performance, grâce à la M13 nous atteignons largement les cibles intermédiaires fixées pour 2018, notamment pour les surfaces agricoles soutenues.

A noter que des relances (téléphonique, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la 16.5.1.

**Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

A noter que les TO 8.2.1, TO 16.6.1 et la M10 ne sont toujours pas ouverts sur les outils respectifs (OSIRIS/ ISIS), notamment du fait du retard de la filière bois énergie biomasse pour la 16.6.1 ; la 8.2.1 est en cours de rédaction et pour la M10 ISIS devrait être disponible en juin 2018.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses Publiques		P5	794 959	-	257 647	309%	0,00%
Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion*	6.4.1 8.2.1 10.1.1 16.6.1	5C+5E	-	-	150	0%	0,00%
Nombre d'opérations d'investissement	6.4.1	5C	1	-	5	22%	0,00%

Concernant les indicateurs du cadre de performance, la situation pourrait être plus ou moins préoccupante. Néanmoins, les MAEC sont inclus dans la P5 donc, une fois que cette mesure sera ouverte sous ISIS, nous pourrions largement atteindre les valeurs cibles de 2018, aussi bien pour les dépenses publiques et que les terres agricoles soutenues.

Cependant, le nombre d'opérations d'investissement soutenues devraient être modifié lors de la révision à mi-parcours car a priori, il ne devrait pas y avoir d'autres projets sur ce DP.

**Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

Les paiements ne sont pas plus aboutis car il y avait de nombreux problèmes de paramétrage de l'outil sur ces 2 mesures. En effet, pour la mesure 7, il y avait un blocage des taux sur Osiris, l'outil était en cours de modification sur plusieurs TO. Par ailleurs, sur la M19, l'AG était dans l'attente du modèle de convention de l'ASP et des TO étaient en cours de tests jusqu'au 1er semestre 2018.

Indicateurs	TO	DP	Programmé	Payé	Cible 2018	Avancement programmé/2018	Avancement payé/2018
Dépenses publiques		P6	18 361 445	117 668	8 195 294	224%	1,44%
Population GALs	19.1.1 19.2.1	6B	83 000	83 000	75 000	111%	110,67%
Nombre de Gals	19.3.1 19.4.1		5	5	5	100%	100,00%
Nb d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales	7.1.1 7.2.1 7.2.2 7.2.3 7.2.4 7.2.5 7.2.6	6B	32	-	17	184%	0,00%

Concernant les indicateurs du cadre de performance, les cibles fixées pour 2018 devraient être atteintes, une fois que les outils seront disponibles notamment pour la M7. En effet, on constate que la programmation est largement au-dessus des données de paiement- ce qui présage d'une bonne marche théorique.

A noter que les valeurs intermédiaires, relatives aux GAL sont largement atteintes depuis la signature des conventions avec les GAL.

Par ailleurs, des relances (téléphonique, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la M7.

#### e) Autre élément spécifique du PDR (facultatif)

Néant

## II- Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'évaluation

### a) Description de toutes modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation connaît quelques modifications. Elles proviennent d'une volonté de l'AG de combiner des évaluations afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles imposent ; ou alors d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA où l'évaluation de mise en œuvre a été renvoyée du fait de son démarrage laborieux.

Concernant le FEADER, des évaluations thématiques (spécifiques P1, Réseau rural etc.) avaient été abordées et proposées, mais au vu des impératifs temporels et financiers, elles ne seront pas toutes menées. L'AG sera dans l'obligation de faire des choix stratégiques et politiques, en ce sens.

### b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année

Dans le cadre de la réalisation du RAMO approfondi en 2017, une évaluation de mise en œuvre avait été identifiée comme potentiellement nécessaire. En effet, celle-ci devait permettre d'accompagner l'autorité de gestion dans les réponses aux questions évaluatives- rubrique additionnelle du rapport amélioré, ainsi que dans les recommandations liées à la mise en œuvre du PDR, en ce début de programmation.

Le marché, lancé le 29 décembre 2016, avait pour objet : « Appui à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une évaluation sur la mise en œuvre du PDRG 2, comprenant un apport méthodologique relatif au calcul des indicateurs et les réponses aux questions évaluatives ». L'évaluation portait à la fois sur les modalités d'organisation et de pilotage du PDRG2, que sur le rythme de la programmation et sur sa contribution aux objectifs du PO, grâce aux réponses aux questions évaluatives.

Le 21 février 2017, le cabinet BRL Ingénierie a été sélectionné pour un total de 74 415€, parmi les 4 offres réceptionnées. Elle a été menée à partir de février 2017 pour une durée déterminée

initialement de 3 mois. Or celle-ci a été prolongée de 6 mois- et a donc pris fin en octobre 2017, pour permettre un appui méthodologique pérenne et utile des évaluateurs externes.

L'étude commanditée a eu pour objectifs :

- Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du PDRG, en impliquant les différentes parties prenantes. Il s'agit d'aider la CTG dans ses nouvelles fonctions, en analysant et en formulant des recommandations opérationnelles sur les modalités de mise en œuvre du programme et les premières réalisations et résultats du programme. Elle s'appuie sur les 3 questions communes de mise en œuvre et doit permettre aux acteurs de la mise en œuvre et aux décideurs de procéder à d'éventuelles adaptations des modalités de mise en œuvre ou ajustements du programme.
- Accompagner le service « suivi-évaluation » du PAE dans la rédaction du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016, par la rédaction spécifique de sa partie évaluative selon le format exigé sous SFC : réponses aux questions évaluatives communes de l'Union Européenne.
- Fournir un appui pour la mise en place d'un processus de suivi-évaluation opérationnel et adapté aux spécificités locales. Sur la base des enseignements du RAMO 2016, d'un travail concerté avec les différentes parties prenantes impliquées dans le suivi des données du programme, d'un approfondissement des guides méthodologiques nationaux et européens et d'une expertise sur le contexte guyanais, l'objectif est de fournir un outil opérationnel au service « suivi-évaluation » et « pilotage » du PAE afin d'anticiper des processus de collecte et des méthodologies de calculs des indicateurs sécurisés, fiables et pertinents pour la Guyane pour garantir la tenue des futures évaluations tout au long de la programmation.

L'étude a donné lieu à plusieurs livrables :

- ✓ La section 7 du RAMO 2016 sur les questions évaluatives communes de l'Union Européenne : 3 questions de mise en œuvre et 12 questions liées aux domaines prioritaires retenus dans le PDRG 2014-2020. Ont été capitalisés les analyses bibliographiques et les informations issues des entretiens et réunions de concertation.
- ✓ Un guide méthodologique pour la réponse aux questions évaluatives communes et le renseignement des indicateurs communs et additionnels et autres données qualitatives complémentaires.
- ✓ Des fiches mesures pédagogiques et opérationnelles, réalisées en lien étroit avec le service « suivi-évaluation » du PAE, permettant d'assurer un recueil de données organisé et sécurisé auprès des services instructeurs.

## c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (section 4 du plan d'évaluation)

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation pour ces premières années d'évaluation. Deux ETP sont dédiés à l'évaluation, en temps partagés puisqu'ils sont inter fonds. Ils font appel, comme inscrit au plan d'évaluation, à des cabinets externes quand les travaux le nécessitent.

Quant aux outils de suivi du PDR identifiés dans le plan d'évaluation, on constate que l'Observatoire des programmes de développement rural (ODR) a été progressivement mis à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas toujours suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane.

C'est la raison pour laquelle des outils de suivi ont été mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS. Il s'agit :

- Des tableaux de suivi des indicateurs par TO en fonction de leur DP. Ils sont complétés directement par l'instructeur concerné. Des sessions d'informations ont été menées au PAE et à la DAAF pour permettre leur rapide prise en main. Ces entrevues nous également permis de démontrer de leur opérabilité ou non ainsi que les améliorations que nous pourrions apporter.
- Du guide de l'évaluation à l'attention du grand public, qui a été mis en ligne sur le site Europe en Guyane. Ce document explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.

Sur le plan technique, OSIRIS connaît de nombreux bugs pour la gestion des enveloppes, des habilitations et des outils. Les équipements informatiques au PAE sont aussi très handicapants. Le réseau connaît régulièrement de gros ralentissements, les messageries sont souvent bloquées. Sur le plan organisationnel local, la gestion des outils liés au FEADER s'est accompagnée d'une charge non négligeable. Le circuit d'assistance OSIRIS n'est pas adapté aux contraintes locales (décalage horaire avec la Métropole empêche toute réactivité rapide).

Si ces quelques éléments problématiques ont pu retarder le lancement de la programmation et la mise en place opérationnelle de tous les supports adaptés au niveau régional, on ne peut néanmoins ignorer l'organisation progressive des formations (sur les coûts simplifiés, les marchés publics, bureautique Excel, etc.) qui s'enchaînent, ainsi que les procédures (mise en place du circuit interne et de la piste d'audit), qui se fluidifient. A noter également des délais de notification, conventionnement, paiement qui se réduisent et se font de plus en plus automatiquement, avec des délais inférieurs à ce qui se pratiquait sous l'ancienne programmation.

## d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne

- Le rapport 2017 de l'évaluation de mise en œuvre du PDRG  
[http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport\\_final\\_MEO\\_PDRG\\_24novembre2017.pdf](http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport_final_MEO_PDRG_24novembre2017.pdf)
- Le guide de l'évaluation du PDRG à l'attention du grand public  
<http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Guide-Çvaluation-version-grand-public.pdf>

## e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation

Un contexte local particulier car il y a une absence de positionnement politique sur les attributions des fonds. Dans ces conditions, les manifestations d'agriculteurs et autres acteurs du monde économique prennent de l'ampleur sur le territoire. Ceci va engendrer les mouvements sociaux de mars et avril 2017, qui ont paralysé toutes les strates de la société guyanaise. Ainsi, les agriculteurs sont las des retards de paiements, qui font les bénéficiaires se détourner du PDRG. En effet, il y a une réelle crise de confiance vis-à-vis de l'administration.

Un retard d'engagement très important pour la Guyane, mais généralisé à l'échelle de la France. En effet, il y a une charge de travail très importante en début de programmation qui porte sur un nombre restreint d'agents.

Aussi, il existe une définition théorique plutôt fluide entre les directions du PAE. Sauf que dans les faits, les rôles ne sont pas clairs pour tout le monde et la situation entraîne un déséquilibre entre les charges de chaque direction.

Une comitologie pour programmer les dossiers est trop importante : il manque une homogénéisation de fonctionnement entre ces comités tout en conservant une certaine souplesse.

La Guyane est un territoire où l'éloignement et l'isolement rend l'animation locale et la mise en réseau particulièrement compliquée. Plus les synergies seront développées à l'échelle régionale entre tous les dispositifs d'animation du monde rural, plus les actions conduites seront pérennisées localement.

Ce sont les raisons pour lesquelles, le cabinet BRL a émis un certain nombre de recommandations :



- Recruter des effectifs supplémentaires au regard de la charge de travail observée et du fort besoin d'animation ;
- Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente (commun à toutes les mesures du PDRG) ;
- Affiner l'attribution de certaines opérations aux différents domaines prioritaires. Relier chaque opération aidée à un ou plusieurs DP (contributions prioritaires et secondaires) ;
- Prévoir des réunions de travail et d'information entre le PAE, l'ASP et la DAAF pour une bonne appropriation des outils et procédures développés.

## **f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (section 6 du plan d'évaluation)**

### *Tableaux SFC*

Faire référence au plan d'évaluation et préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées

Le plan d'évaluation identifiait les travaux de communication en rapport avec l'article 54 du règlement 1303/2013 : « Toutes les évaluations sont mises à la disposition du public. » Il appartient donc à l'AG de communiquer sur les RAMO ainsi que sur les résultats de l'évaluation. En plus de l'évaluation de mise en œuvre FEADER, menée en 2017, et le RAMO 2017 devront respecter cette mention. Ils seront à ce titre, mis à disposition du public sur le site de référence en Guyane (<http://www.europe-guyane.eu/>)

A noter qu'il y a eu des actions de communication liées à l'évaluation lors de :

- la Commission ad'hoc Evaluation ;
- la consultation écrite du comité de suivi ;
- les différentes réunions avec l'ensemble du partenariat (ASP/ AG/ DAAF).

## **g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (section 6 du plan d'évaluation)**

Suite à cette évaluation, de nombreuses recommandations ont été émises :

- ✓ Retravailler et affiner le plan d'évaluation du FEADER afin de lancer les prochaines évaluations qui semblent les plus pertinentes.
- ✓ Prévoir une méthode et un système de suivi systématisés pour assurer les évaluations à venir et les RAMO 2019 et ex post.



- ✓ Réaliser des réunions d'informations entre services pour expliquer le fonctionnement du système de suivi-évaluation en 2014-2020 (entre services du PAE, avec la DAAF, avec les autres partenaires).

## III- Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises

---

### a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

#### Organisation interne au PAE et interaction avec les organismes extérieurs (ASP/ DAAF)

La Collectivité Territoriale de Guyane a adopté l'architecture de son nouvel organigramme en date du 18/12/2017 toutefois, celle-ci n'a pas impacté l'organisation globale du Pôle Affaires Européennes ni l'affectation du nombre d'ETP théoriquement dédié à la gestion du FEADER en particulier. En revanche, un turn-over important a impacté le personnel dédié au FEADER avec :

- le départ de la chef de service Instruction en août 2017, qui a été remplacée en avril 2018 ;
- les chargées d'instruction LEADER, qui sont parties l'une à la suite de l'autre. La première suite à son départ définitif en Métropole, et la 2<sup>nd</sup>e pour des raisons de mobilité interne à la CTG. A ce jour, il n'y en a qu'une seule qui a été remplacée ;
- l'équipe interfonds du service qualité et contrôle (SQC) s'est vu lui aussi réduit en effectif pour des raisons de santé notamment, mais également parce que la chargée d'appui juridique et de contrôle a candidaté sur le poste de chef de service Instruction FEADER ;
- le départ de la pilote FEADER fin 2017, qui devrait être remplacée au 2<sup>nd</sup>e semestre 2018.

Par conséquent, cette situation a généré des délais allongés dans le traitement des dossiers au niveau de l'instruction, du conventionnement, du suivi des paiements, des modifications du PDRG2, mais surtout de la révision à mi-parcours.

Par ailleurs, si les relations partenariales avec le GUSI DAAF et la DR ASP ont pu sensiblement se fluidifier et s'harmoniser, de nombreux problèmes ont continué à persister concernant l'outil OSIRIS et certaines procédures.

On relèvera en particulier :

- la carence de contrôle de supervision au sein des services de la DAAF induisant la nécessité d'un contrôle exhaustif du service qualité et contrôle de l'AG
- les difficultés liées à la visibilité sur les cofinancements MAAF et ODEADOM et à leur engagement en respect des annuités budgétaires

- l'excès de formalisme de l'ASP et l'inadéquation de certaines de ses procédures aux circuits de décision et de gestion d'une collectivité territoriale
- les blocages générés par l'outil OSIRIS
- et encore et toujours le paramétrage des DDMO extrêmement chronophage

#### Contexte régional parfois bloquant

Aussi, en raison des mouvements sociaux de mars/ avril 2017, tout le territoire de la Guyane était paralysé- le territoire (et donc la CTG) était à l'arrêt- car il y avait des barrages fixes et mobiles sur les principaux axes routiers et fluviaux.

Au vu de l'impossibilité pour les agents de franchir ces barrages pour se rendre dans les locaux du Pôle Affaires Européennes, certains dossiers ont dû être traités en mode «dégradé».

L'avancée de certains projets (aussi bien sur le FEDER, que le FEADER), était attendue du monde économique car ils ne comprenaient pas toujours la lourdeur de la réglementation européenne, imposée sur le territoire. C'est pourquoi, les priorités d'interventions du PAE ont dû être modifiées sur demande du Président de la CTG afin de trouver une solution rapide et efficace pour répondre aux revendications de la population.

En outre, des réunions d'information et de sensibilisation sur les fonds européens, à l'attention des porteurs de projets devraient se mettre en place pour la suite de la programmation 2014-2020, afin de rendre le pôle accessible à de potentiels porteurs de projets, de façon plus pédagogique.

#### Disponibilité et mise à jour des outils et systèmes de suivi

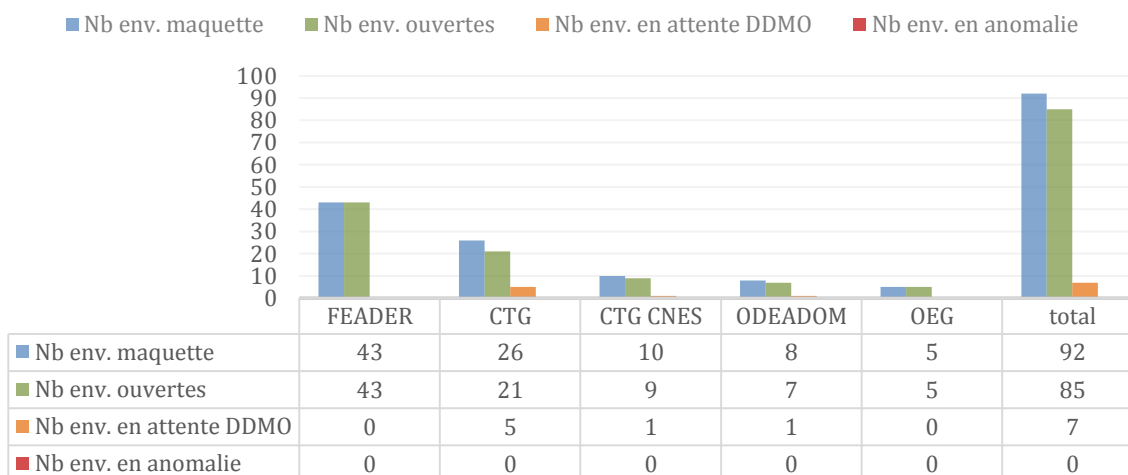
La plupart des outils (OSIRIS/ ValOsiris) de suivi du FEADER sont gérés par l'ASP national, siégeant à Paris. Et malgré les échanges importants et réguliers avec l'ASP régional, le PAE connaît des difficultés de paramétrage (pour les engagements juridiques et comptables, les Demandes de Paiements (DP), les Documents de mise en œuvre (DDMO), etc.)- et ce, jusqu'en 2017, ce qui retarde la programmation pour atteindre le cadre de performance. Et l'objectif principal sera de rattraper le retard dans le traitement des dossiers afin d'assurer un pilotage optimal et efficace.

Suite aux mouvements sociaux de 2017, le SIE a bénéficié d'une formation et accompagnement pour la prise en main de l'application OSIRIS afin de gérer correctement les enveloppes budgétaires à la charge de la CTG. Depuis, l'ensemble des problèmes ont été réglés.

Les financements suivants sont concernés : FEADER, CTG, CNES, ODEADOM et OEG.

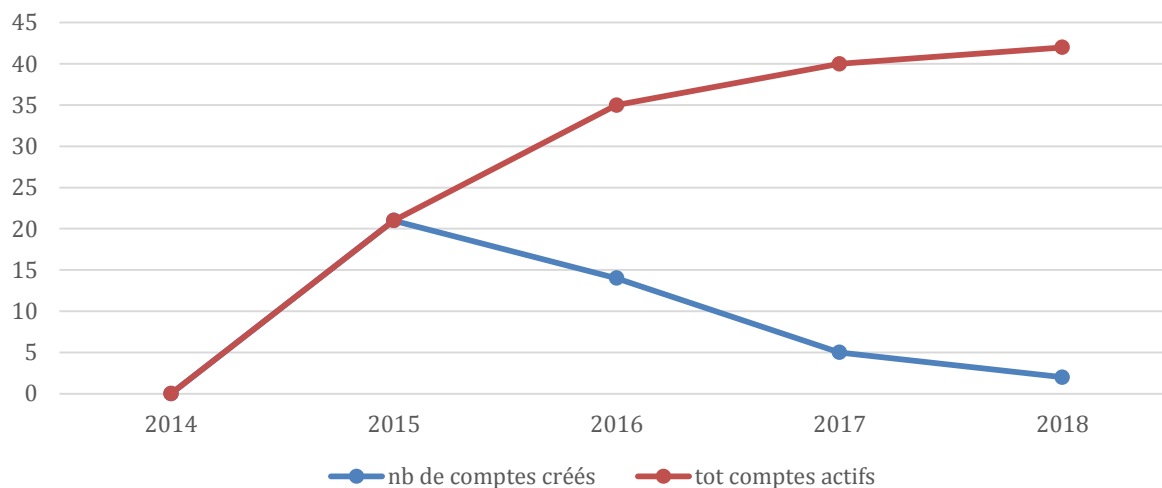
7 enveloppes (sur 92) sont aujourd'hui en attente des outils (DDMO) afin d'être activées dans l'application.

## ETAT DES ENVELOPPES DU PDR GUYANE



7 comptes utilisateurs ont été créés en 2017 et 2018.

### Suivi des comptes utilisateurs OSIRIS



#### b) Qualité et efficacité des mécanismes d'application : Options simplifiées en matière de coûts (OSC)

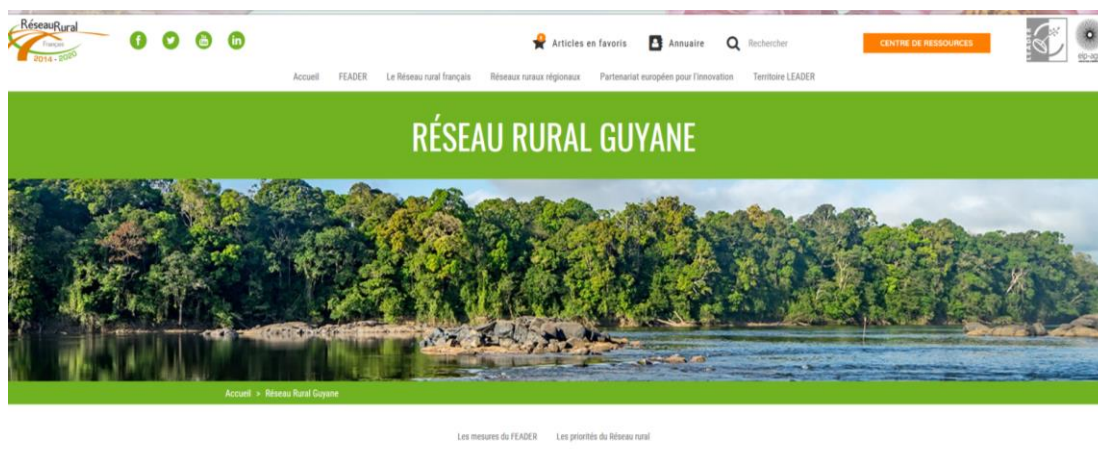
## IV- Mesures prises pour mettre en œuvre le soutien technique et les exigences en matière de publicité du programme

### a) Mesure prise et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

#### a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN

Le PDRG prévoit la mise en place d'un Réseau Rural Régional, qui contribue et participe aux travaux du Réseau Rural National (RRN). Toutefois, le PDRG2 ayant été approuvé fin 2015, la mise en place du Réseau Rural Régional a débuté en 2016 et, se poursuit en 2017.

Cinq mois après son lancement officiel en novembre 2016, un séminaire pour le réseau rural a été organisé le 17 février 2017.



#### PRÉSENTATION DU RÉSEAU RURAL GUYANE



Le Réseau rural de Guyane dispose d'une structure totalement internalisée. Ce Réseau est co-piloté par l'Etat

#### ACCÉDER À UN RÉSEAU RURAL RÉGIONAL

Sélectionnez votre territoire



Plusieurs secteurs étaient représentés notamment l'agriculture, la forêt, et le tourisme. Le rôle des agents de développement local dans les communes, le dispositif LEADER, les Groupes d'Action Locale (GAL), les formations dispensées dans le cadre du réseau entreprendre et le dispositif de microcrédit de l'ADIE, tels étaient les sujets des échanges lors de cette rencontre.



## **a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action**

Lors du séminaire du réseau rural, il a été annoncé une intensification de la communication sur le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) pour susciter de nouveaux projets.

### **b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

Afin d'assurer la publicité du programme, l'AG a mis en place une stratégie d'information et de publicité validée par le Comité de suivi. Il s'agit de la stratégie de communication des fonds européens 2014-2020 « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire ».

La stratégie concerne l'ensemble des programmes européens (PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) et présente les principes de la communication :

- Communiquer pour une aide à la mise en œuvre efficace des programmes
- Impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane
- Valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane



S'agissant du Feader, après le lancement du Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) en 2016, l'année 2017 a été celle du renforcement de la communication pour une aide à la mise en œuvre efficace du programme ainsi que la valorisation des projets financés.

Communiquer pour une aide à la mise en œuvre efficace des programmes

## Les rencontres avec les agriculteurs à Mana -30 janvier 2017



A la demande de la Chambre d'Agriculture de Guyane, une réunion d'information générale sur le PDRG-FEADER et son fonctionnement ainsi qu'une présentation de la Dotation Petite Agriculture est organisée au local du Groupement de Développement Agricole à Mana.

## Les rencontres du GAL

La 1ère rencontre Inter-GAL Leader s'est déroulée en juin 2017

Le premier comité de programmation du GAL Sud en juillet 2017

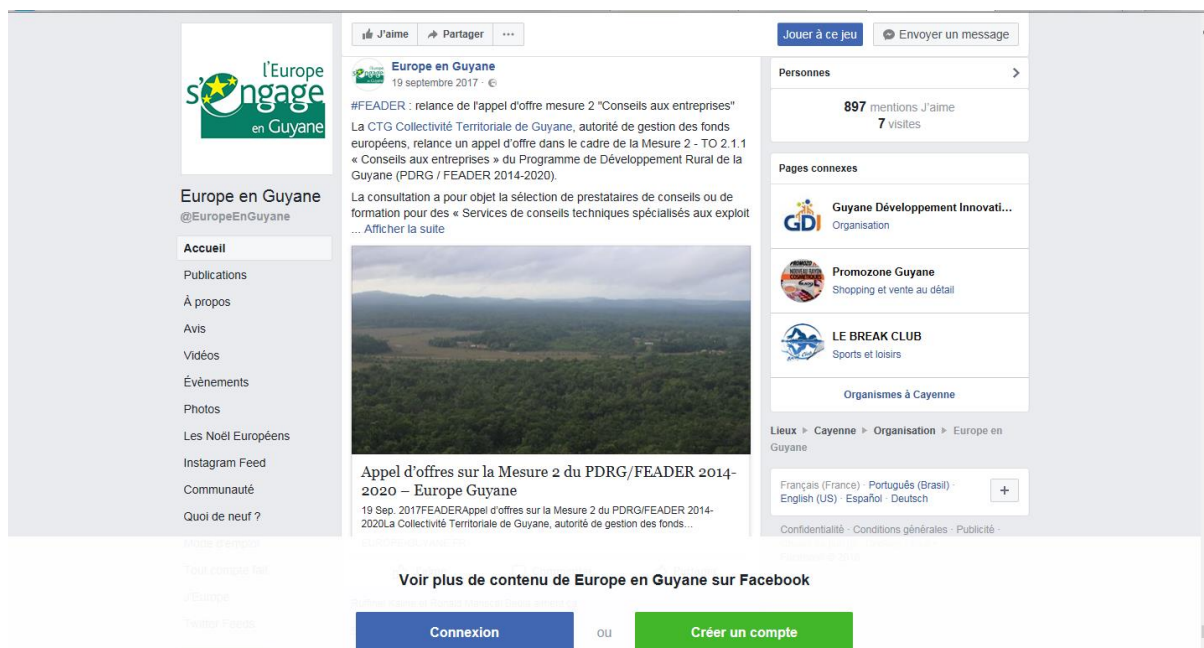
Cette action s'est déroulée dans la commune de Maripasoula. Elle a été relayée sur notre page Facebook Europe en Guyane afin d'informer le grand public des projets financés.



**Une communication aux porteurs de projets avec la publication sur les réseaux sociaux des appels d'offres et appels à projets.**

### Lancement de l'appel d'offres « mesure 2 conseils aux entreprises »

Comme tous les appels d'offre et appels à projets, ils sont publiés sur notre page Facebook, en actualité également dans la rubrique Appel d'offres et appel à projet du site internet [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr), et Twitter.

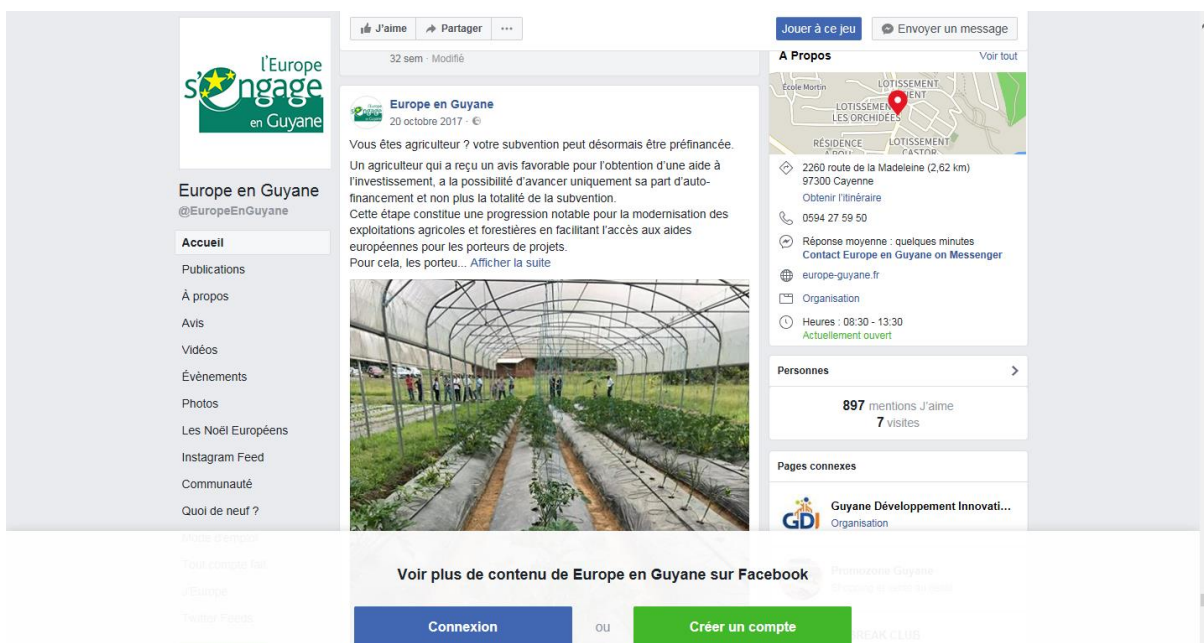


Ce dernier a également fait l'objet d'une insertion dans le quotidien France Guyane afin d'assurer une plus grande visibilité. En effet, le public visé n'est pas forcément connecté aux réseaux sociaux. Un communiqué de presse a été envoyé également aux médias pour un relais d'information efficace.

- Mise en ligne d'un post Facebook sur le lancement de l'appel à projet Mesure 1 Voyages d'études
  
- Lancement de 3 appels à projet FEADER et 1 appel d'offre (29 août 2017)

## Les cessions de créance

Un post Facebook informe les agriculteurs sur la possibilité d'avancer uniquement leur part d'autofinancement. L'information a été relayée également sur notre site internet et Twitter.



Un communiqué de presse a été envoyé également aux médias.



## Communiqué de presse

Les cessions de créance, un préfinancement des subventions européennes agricoles

6 octobre 2017 – PDRG FEADER / Programme de Développement Rural de la Guyane 2014-2020

Les résultats de la politique volontariste et persévérante de la Collectivité Territoriale de Guyane constituent désormais une avancée majeure pour le soutien aux agriculteurs. Menés en lien étroit avec la Commission européenne et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les travaux ont abouti après de longs mois à un moyen de préfinancement des subventions européennes agricoles.

Cela signifie désormais, qu'un agriculteur qui a reçu un avis favorable pour l'obtention d'une aide à l'investissement, a la possibilité d'avancer uniquement sa part d'auto-financement et non plus la totalité de la subvention.

Cette étape constitue une progression notable pour la modernisation des exploitations agricoles et forestières en facilitant l'accès aux aides européennes pour les porteurs de projets.

Pour cela, les porteurs doivent au préalable signer un contrat avec le fournisseur appelé « cession de créance ». Cette aide peut ensuite être versée directement au fournisseur.

La CTG introduit la possibilité de recours aux cessions de créances fournisseurs sur les principales mesures d'aide à l'investissement du fonds FEADER (Fonds Européen agricole de Développement Rural). Elle est inscrite dans le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) modifié et adopté par la Commission européenne depuis le 27 juillet 2017.

Cette procédure est actée par un arrêté interministériel modifiant le décret d'éligibilité des dépenses FESI (Fonds Européens Structurels d'Investissement). Aujourd'hui, les cessions de créances fournisseurs dans le cadre du PDRG 2014-2020 sont donc sécurisées. Des travaux sont en cours pour étudier cette possibilité de préfinancement concernant le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Le détail de la procédure, un modèle de contrat de cession de créance ainsi que la liste des Types d'Opérations concernés sont consultables sur le site : [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr)

Contact presse : Karine LEOPOLD / 0594 27 59 69

## Les visites de terrain dans le cadre du comité de suivi des 18, 19 et 20 octobre 2017



Valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane

## Le bulletin d'information E-Guyane

Les articles publiés également dans les quatre bulletins d'information E-guyane de l'année 2017, bulletin bimestriel d'information sur les fonds européens contribuent également à vulgariser l'information. Présent à l'accueil du PAE, il est également transmis par mail aux partenaires ainsi qu'au grand public sur le site internet de la CTG, et les pages facebook de la CTG et Europe en Guyane.

### Point sur la programmation

(au 1<sup>er</sup> septembre 2017)

#### FEDER

**140** dossiers accompagnés pour un total de **100 millions d'euros** dont 73 dossiers relevant du territoire de la CACL pour un montant de 63,5 M d'€

#### FEADER

**209** projets pour un total de **31,5 M€**. Principalement de petits projets (170 dossiers à moins de 150 000 €) localisés dans des zones rurales et sites isolés.

#### PCIA

**5** projets programmés pour un montant de plus de **2 millions d'euros**. 3 sur les axes santé et social, 1 sur l'axe transport et 1 sur l'axe compétitivité des entreprises.

#### FSE

**4** projets soutenus au titre du dispositif SIEG. **785 participants** intégrés répartis de manière assez équilibrée entre les lots des Savanes, de l'Est et du bas Maroni.

- **Un point sur la programmation des fonds européen a été diffusé dans le bulletin d'information du mois de novembre 2017**



## Comité de suivi 2017 Visites de terrain Roura-Matoury-Montjoly

Durant ces 3 jours de comité de suivi des fonds européens, la journée du 18 octobre a été consacrée à la visite de projets financés par les fonds FEADER, FEADER et FSE.

Une exploitation agricole à Roura, l'unité de production «Brasserie guyanaise» à Matoury et les ateliers «Délices de Guyane» à Montjoly.

Pour le FSE, c'est l'organisme de formation «GayaClic» qui a bénéficié de deux visites sur les sites de Montjoly et Matoury.

Unité de production  
«Brasserie guyanaise»



Unité de production  
«Délices de Guyane»



Association «GayaClic»



- **Bulletin de novembre 2017– article relatif à une visite d'exploitation agricole lors du comité de suivi 2017**
  - **Bulletin de septembre 2017– article relatif aux cessions de créances**
  - **Bulletin de septembre 2017– article relatif aux modifications du PDRG**
- **Bulletin de septembre 2017– article relatif aux comités de programmation des GAL**
- **Bulletin de juin 2017– article relatif aux grands accompagnements financiers de l'UE en Guyane**
  - **Bulletin de juin 2017– article relatif aux 1ères rencontres inter GAL-LEADER**
- Bulletin de mars 2017– article relatif à la tenue d'un séminaire pour le réseau rural et à une session d'informations organisée à Mana à l'attention des agriculteurs**
- Bulletin de mars 2017– article relatif aux animateurs des GAL**

## Un réseau rural régional un outil d'échanges pour les acteurs du monde rural



Dans le cadre du comité de suivi, la présence de la commission européenne en Guyane a permis le lancement du **Réseau Rural de Guyane** pour la programmation 2014-2020. Ce réseau est une plateforme d'échanges mais également une mise en commun des compétences et expériences des acteurs du monde rural (organismes publics, secteurs publics, privés, associatifs...)

Ce réseau répond à une obligation européenne et est financée par le Feader (Fonds européen agricole pour le développement

rural). Il se base sur une implication volontaire des acteurs ruraux et est animé par les services de la CTG. De nombreuses réunions de concertation composées d'agriculteurs, associations, entreprises et administrations, dans les différentes communes de Guyane, ont permis de définir les thématiques d'action adaptées aux besoins du territoire. L'assemblée générale a été l'occasion d'entériner ces points et de faire une présentation large du réseau (contexte, cadre d'action, gouvernance et animation). ■

## Focus

### LEADER

Pour rappel, la mesure Leader finance des projets à destination des zones rurales. Chaque GAL (Groupe d'Action Locale) définit une stratégie. Les stratégies de développement local des 5 GAL ont été validées lors du comité de sélection Leader. Parmi les axes prioritaires de ces groupes, on retrouve la valorisation des patrimoines et cultures des Savanes, le développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée, la priorité à l'occupation des jeunes ou encore l'accompagnement des acteurs du développement et l'amélioration du cadre de vie... Les porteurs peuvent désormais déposer leurs dossiers auprès des GAL correspondants.

## Zoom

### Aide au fret

Vous êtes porteurs de projet et vous avez formulé une demande de subvention examinée lors du Comité de Programmation Europe du 23 novembre 2016. Si votre dossier a reçu un avis favorable, pour bénéficier de l'aide, vous êtes invités à télécharger le dossier de paiement ainsi que la notice explicative et les annexes.

Le Pôle Affaires Européennes de la CTG se tient à votre disposition dès le début de l'année 2017 afin de vous accompagner en cas de difficultés de renseignement du dossier de paiement.

Contact: [fondseuropeens@ctguyane.fr](mailto:fondseuropeens@ctguyane.fr)

➤ **Bulletin mars 2017 – article relatif au lancement du réseau rural**

## Les réseaux sociaux

### Les posts sur Facebook

Afin de d'animer la page et de valoriser l'apport de l'Union européenne au grand public.

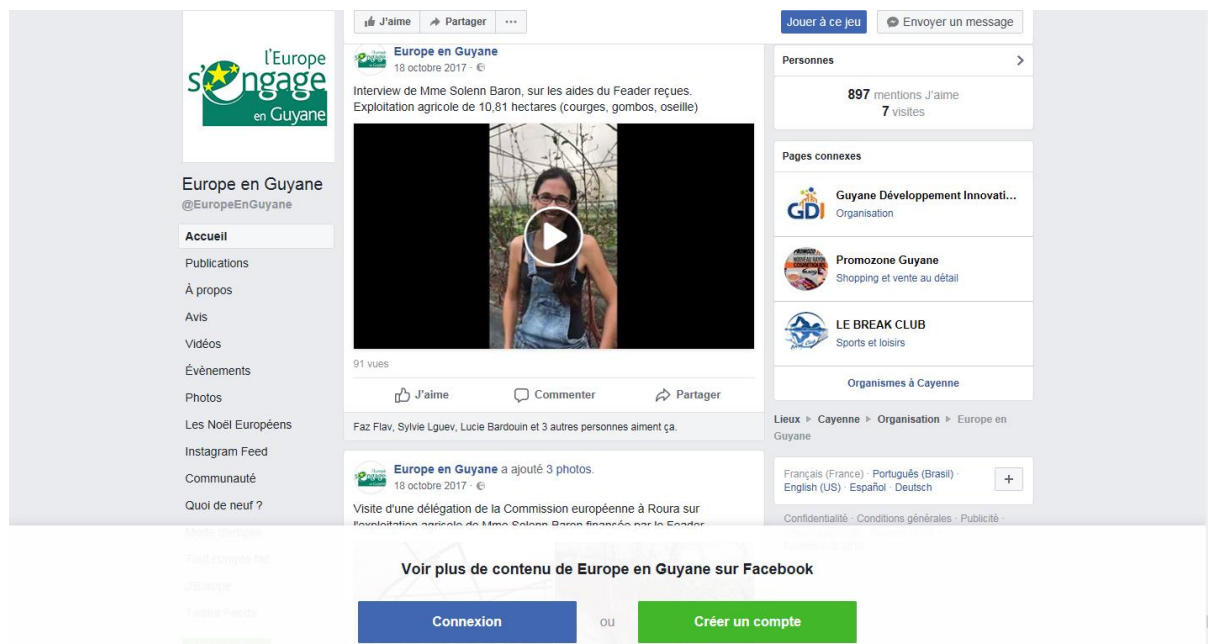
Plusieurs posts ont été mis en ligne sur les projets financés :

Exemple : le marché nocturne de la commune de Mana financé par le LEADER

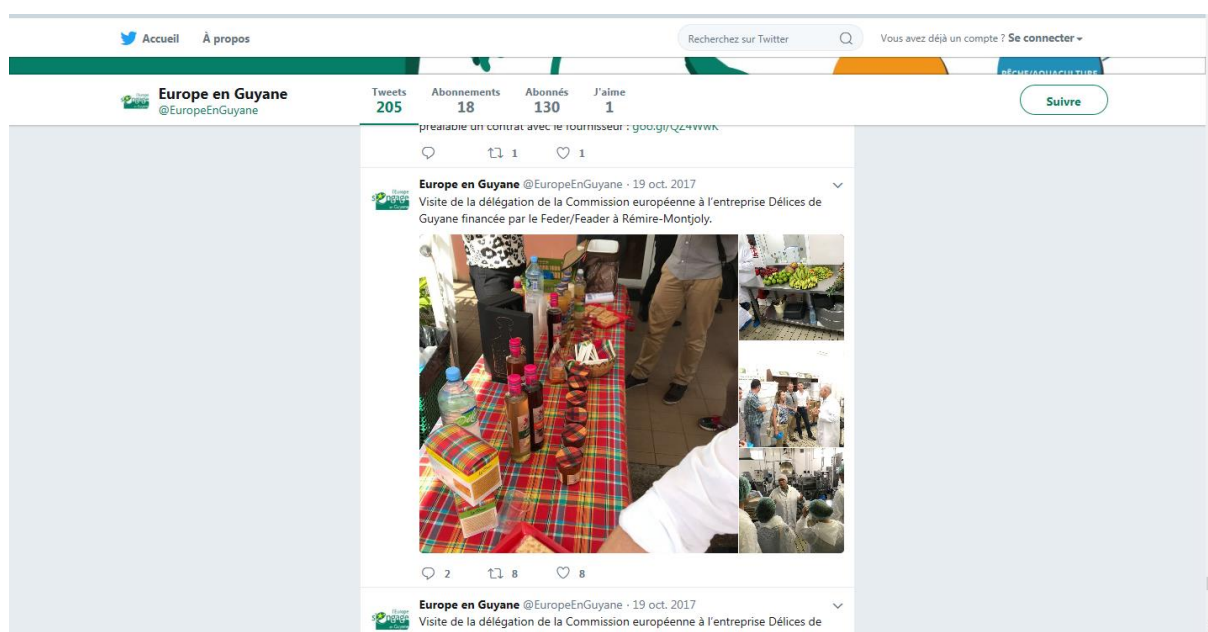


- Autre exemple : le programme d'actions de la Résidence d'artistes financé par le Leader.
- Visite de la délégation de la Commission européenne à l'entreprise Délices de Guyane financée par le FEADER.

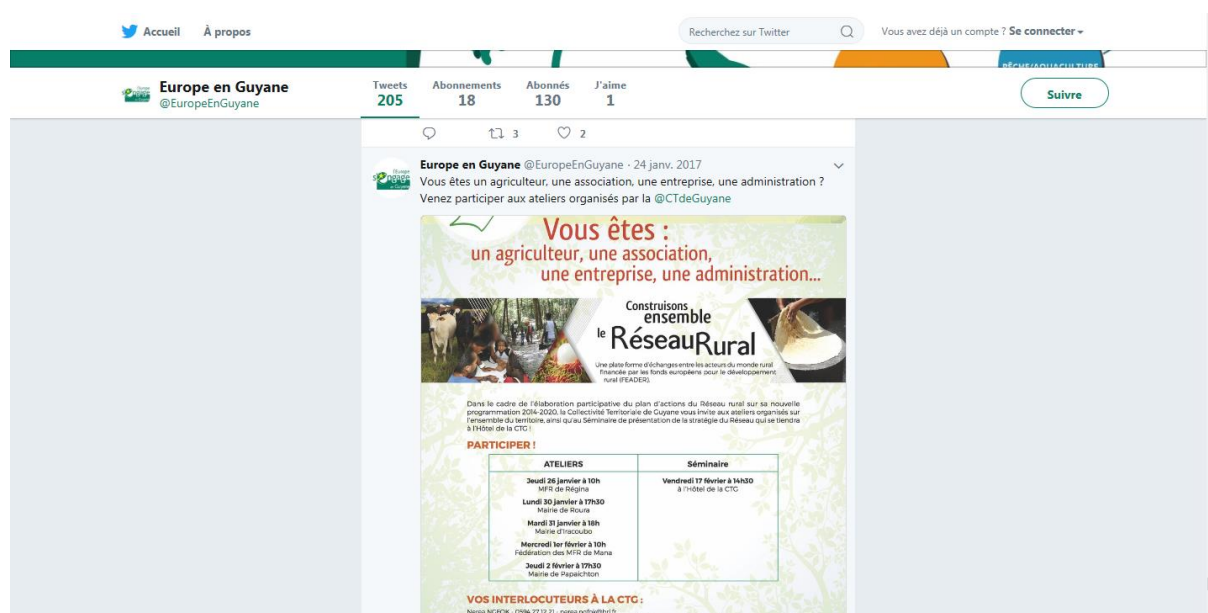
Témoignage vidéo d'un porteur de projet sur les apports du FEADER pour son projet



## ➤ Les tweets







➤ **Campagne radio ICHN, 30 mars au 07 avril et 18 avril au 27 avril**

Campagne d'information à destination des agriculteurs concernés par l'ICHN de l'ouverture des aides sur les radios Ouest FM, Guyane 1ère, Des spots radio ont été diffusés sur Ouest Fm et Trace Fm en français et en créole afin d'informer les agriculteurs concernés par les indemnités compensatoires des handicaps naturels (démarches et contacts). Internet et réseaux sociaux

➤ **Les panneaux FEADER et LEADER**

450 Panneaux de format A1 et A3 dont 100 Leader ont été créés par la CTG. Ils ont été remis à la DAAF. Etant en contact avec les agriculteurs, ils se sont chargés de leur distribution.



l'Europe  
**s'engage**  
en Guyane

avec le **FEADER** - FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



# L'EUROPE A FINANCÉ UN PROJET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL





### Les autocollants FEADER

Ils sont transmis au service de gestion des fonds européens qui les joint aux conventions à destination des agriculteurs. Les autocollants et les panneaux sont également remis aux bénéficiaires lors des visites de contrôle.





### Site internet : les meilleures publications

Sur le trimestre mai, juin et juillet 2017, la publication relative aux contacts des cellules d'animation des GAL fait partie des meilleures en terme de personnes atteintes.

## Juin

**Europe en Guyane**  
Publié par Youenn Toukois (11 · 26 juin · 48)

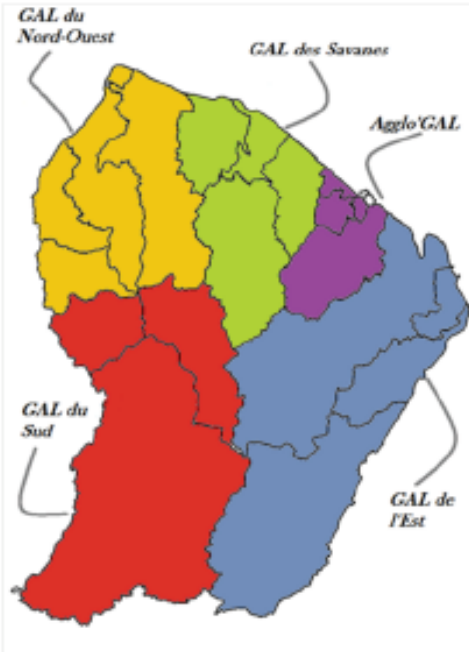
Vous avez un projet de développement rural ? Contactez les cellules d'animation

Les cellules d'animation #LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) sont opérationnelles et peuvent dans accompagner les porteurs et recevoir les premières demandes de subvention.

GAL Nord-Ouest CCOB... Afficher la suite

*GAL du Nord-Ouest*      *GAL des Savanes*

*Agglo'GAL*



*GAL du Sud*      *GAL de l'Est*

✔ Plus de J'aime, de commentaires et de partages  
Boostez cette publication pour 20 \$ pour toucher jusqu'à 12 000 personnes.

1 279 personnes atteintes
Booster la publication

Asrid Mirabel, Juan Restegui et 3 autres personnes · 5 partages

**1 279** Personnes atteintes

**17** Mentions J'aime, commentaires et partages

10 Mentions J'aime	5 Sur la publication	5 Sur les partages
1 Commentaires	0 Sur la publication	1 Sur les partages
5 Partages	5 Sur la publication	1 Sur les partages

**56** Clics sur la publication

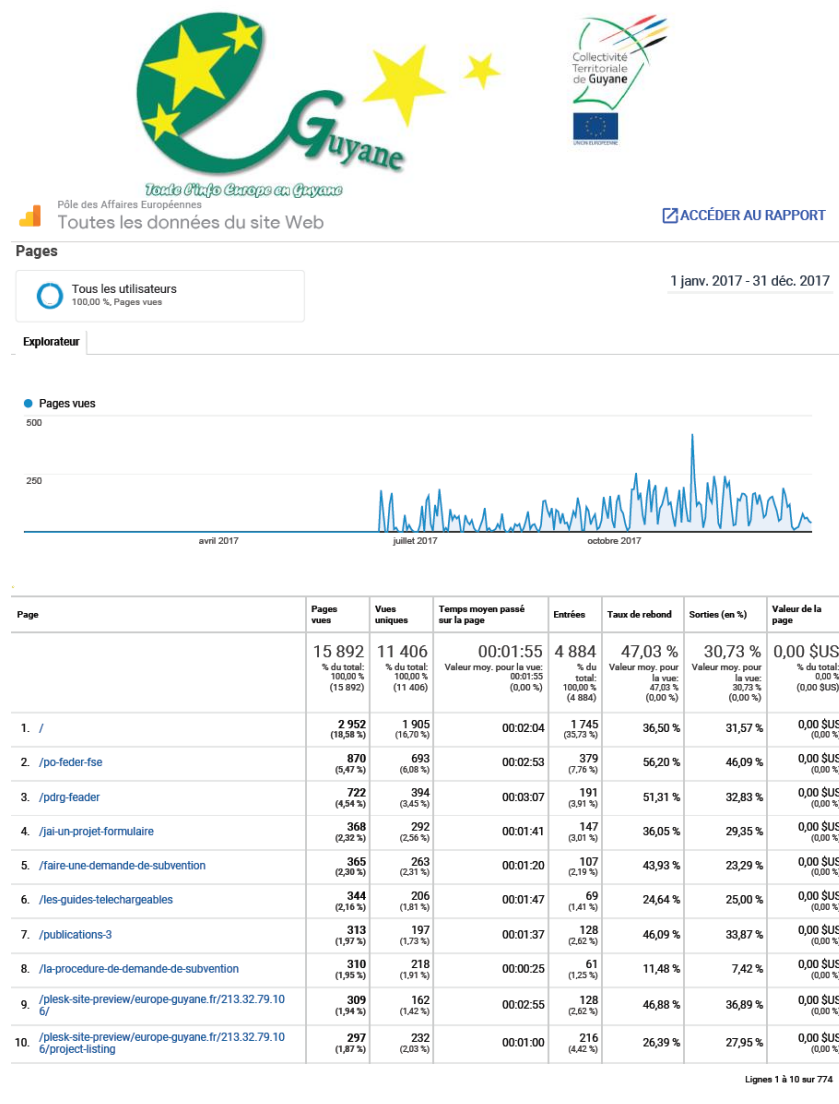
15 Affichages de photos	0 Clics sur des liens	41 Autres clics (1)
-------------------------	-----------------------	---------------------

**COMMENTAIRES NEGATIFS**

0 Masquer la publication	0 Masquer toutes les publications
0 Signaler comme indésirable	0 Je n'aime plus la Page

Les statistiques rapportées peuvent présenter un décalage par rapport à ce qui est affiché sur les publications

Bilan statistiques 2017 du site internet [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr) : les pages les plus vues entre autres le PDRG FEADER.



## V- ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

---

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2015 couvre l'année civile 2015 et doit être présenté le 30/06/2016 au plus tard.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2016 couvre l'année civile 2016 et doit être présenté le 30/06/2017 au plus tard.

## VI- DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

---

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2016 couvre l'année civile 2016 et doit être présenté le 30/06/2017 au plus tard.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2018 couvre l'année civile 2018 et doit être présenté le 30/06/2019 au plus tard.

## VII- ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

---

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2016 couvre l'année civile 2016 et doit être présenté le 30/06/2017 au plus tard.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2018 couvre l'année civile 2018 et doit être présenté le 30/06/2019 au plus tard.

## VIII- MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS VISANT À TENIR COMPTE DES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5, 7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

---

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2016 couvre l'année civile 2016 et doit être présenté le 30/06/2017 au plus tard.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2018 couvre l'année civile 2018 et doit être présenté le 30/06/2019 au plus tard.

**8.1 Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**8.2 Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]**



8.3 Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

## IX- PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

---

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2018 couvre l'année civile 2018 et doit être présenté le 30/06/2019 au plus tard.

## X- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers

---

Aucun instrument financier n'est prévu sur le PDRG.

# Rapport annuel de mise en œuvre FEADER 2017

## XI- Tableaux de suivi des indicateurs communs et spécifiques du PO et valeurs cibles

---

Tableaux extraits de SFC (Annexes)

Tableau A: dépenses engagées par mesure et par domaine prioritaire

Tableau B: indicateurs de réalisation par mesure et par domaine prioritaire

B1 : réalisations accomplies – données cumulées

B2 : Réalisation Leader accomplies

B3 : Suivi de l'assistance technique

B4 : total des dépenses publiques des opérations ayant une contribution supplémentaire à d'autres domaines prioritaires

Tableau C: ventilation pour les réalisations et les mesures par type de zone, de sexe et/ou d'âge

Tableau D: progrès dans la réalisation des objectifs

Tableau E: suivi des mesures transitoires

Tableau F: réalisation des indicateurs du cadre de performance

Tableau G: indicateurs spécifiques à un programme